



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
GRAND EST



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE



Animation régionale du Plan National d'Actions pies-grièches en région Grand Est



Bilan 2020

Avec le soutien financier de :



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement



UNION EUROPEENNE



AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Animation régionale du Plan national d'actions pies-grièches en région Grand Est

Bilan des actions menées en 2020



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**
GRAND EST



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**
ALSACE



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**
CHAMPAGNE-ARDENNE

Synthèse régionale réalisée à partir des rapports suivants :





LPO CHAMPAGNE-ARDENNE (2020), Animation actions « Pies-grièches » en Champagne-Ardenne (2020). 23p

LEBLANC & BUFFET (2020), Mise en œuvre du PRA Pie-grièche en Lorraine : rapport d'activités 2020. LOANA. 26p

DIDIER & BRUNISSEN (2021), Note de synthèse des actions menées en Alsace dans le cadre du plan régional d'actons 2020. 6p

Référence : LPO coordination Grand Est (2021). Animation régionale du Plan national d'actions Pies-grièches en région Grand Est – Bilan des actions menées en 2020. 58 p.

Coordination

ALSACE	LORRAINE	CHAMPAGNE-ARDENNE
 <p>AGIR pour la BIODIVERSITÉ ALSACE</p>		 <p>AGIR pour la BIODIVERSITÉ CHAMPAGNE-ARDENNE</p>
<p>Sébastien DIDIER et Eric BRUNISSEN Chargés de mission 1 rue du Wisch 67560 ROSENWILLER Tel. : 03.88.22.07.35 sebastien.didier@lpo.fr eric.brunissen@lpo.fr</p>	<p>Victoria BUFFET Chargée de mission Le Fort 55140 CHAMPOUGNY 06.27.04.91.13 lorraine_association_nature@yahoo.fr</p>	<p>Anne-Sophie GADOT Chargée de mission Ferme des Grands Parts – D13 51290 OUTINES Tel. : 03.26.72.54.47 anne-sophie.gadot@lpo.fr</p>
RÉGION GRAND EST		
 <p>AGIR pour la BIODIVERSITÉ GRAND EST</p>	<p>Marie DELIGNY Chargée de mission 17 Allée des Mésanges – 54220 MALZEVILLE Tel. : 06.07.49.23.75 marie.deligny@lpo.fr</p>	

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE	6
2. CONTEXTE GÉNÉRAL	7
2.1. Pie-grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i>	7
2.1.1. État des populations européennes et françaises	7
2.1.2. Contexte en région Grand Est	8
2.2. Pie grièche grise <i>Lanius excubitor</i>	11
2.2.1. État des populations françaises et européennes	11
2.2.2. Contexte en région Grand Est	13
3. ACTIONS 2020	18
3.1. Volet connaissance	18
3.1.1. Pie-grièche à tête rousse	18
3.1.2. Pie-grièche grise	26
3.1.2.1. Suivi de la reproduction	26
3.1.2.2. Suivi hivernal et transit migratoire	33
3.3. Volet conservation	36
3.3.1. Gestion	36
3.3.1.1. Projet écolabel « Chouettes vergers pour nos pies-grièches »	36
3.3.1.2. Traitements antiparasitaires	37
3.3.1. Restauration	38
3.3.2. Protection	40
3.3.2.1. Prise en compte de la présence des pies-grièches dans les projets d'aménagement et de planification du territoire	40
3.3.2.2. Affaire juridique	40
3.3.2.3. Assurer une meilleure protection des espèces	40
3.3.2.4. Synthèses des données	41
3.3. Volet coordination et sensibilisation	41
3.4.1. Coordination	41
3.4.1.1. Réunion technique	41
3.4.1.2. Avancées PRA et PNA	41
3.4.2. Sensibilisation	41
3.4.2.1. Courrier de sensibilisation à destination des communes	41
3.4.2.2. Animation	42
ANNEXES	47

Figure 1. Répartition mondiale de la Pie-grièche à tête rousse	7
Figure 2. Évolution de la répartition en France de la Pie-grièche à tête rousse en période de nidification	8
Figure 3. Distribution européenne de la Pie-grièche grise <i>Lanius excubitor</i>	11
Figure 4. Évolution de la répartition en France de la Pie-grièche grise en période de nidification	12
Figure 5. Évolution de la répartition en France de la Pie-grièche grise en période hivernale	13
Figure 6. Évolution des nombres de territoires, de couples, de couples producteurs et de jeunes de Pie-grièche à tête rousse en Grand Est entre 2009 et 2020	20
Figure 7. Évolution des nombres de territoires et de couples de Pie-grièche à tête rousse en Champagne-Ardenne entre 2009 et 2020	21
Figure 8. Résultats des prospections Pie-grièche à tête rousse effectuées entre 2012 et 2020 sur la zone échantillon de Lorentzen/Dehlingen/Butten (source : LPO Alsace)	23
Figure 9. Évolution des nombres de territoires et de couples de Pie-grièche à tête rousse en Alsace entre 2009 et 2020	23
Figure 10. Évolution des nombres de territoires et de couples de Pie-grièche à tête rousse en Lorraine entre 2009 et 2020	25
Figure 11. Évolution du nombre de territoires, de couples et de jeunes de Pie-grièche grise dans le Grand Est entre 2009 et 2020	27
Figure 12. Évolution du nombre de territoires et de couples de Pie-grièche grise en Champagne-Ardenne entre 2009 et 2020. (Données associées à un code nicheur possible à certain)	29
Figure 13. Évolution du nombre de territoires et de couples de Pie-grièche grise en Lorraine entre 2009 et 2020.	31
Figure 14. Résultats des prospections Pie-grièche grise effectuées entre 2012 et 2020 sur la zone échantillon de Lorentzen/Dehlingen/Butten (source : LPO Alsace)	32
Figure 15. Évolution du nombre de territoire et de couples nicheurs de Pie-grièche grise en Alsace entre 2009 et 2020 (Données associées à un code nicheur possible à certain)	32
Figure 16. Évolution du nombre de communes fréquentées par département par la Pie-grièche grise au cours des hivers 2011/2012 à 2019/2020	35
Figure 17. Logo affilié à l'écolabel et à la Charte des bonnes pratiques agricoles	36
Carte 1. Territoires de Pie-grièche à tête rousse identifiés en 2020 dans le Grand Est.....	18
Carte 2. Zones de prospection dédiées à la Pie-grièche grise et territoires identifiés durant la période de nidification en 2020 dans le Grand Est.....	26
Carte 3. Communes occupées par la Pie-grièche grise au cours de la période du 01.10.2019 au 01.03.2020.....	34
Carte 4. Situation du territoire impliqué dans l'AAP-TVb « Les Vosges du Nord après la Tornado, vers une biodiversité augmentée »	39
Tableau 1. Évolution du nombre de mentions de Pie-grièche grise en Alsace en période hivernale...	14
Tableau 2. Évolution du nombre de mentions de Pie-grièche grise en Lorraine en période internuptiale (15 nov-15 mars)	16
Tableau 3. Liste des communes occupées par la Pie-grièche à tête rousse durant la phase de nidification en 2020.....	19
Tableau 4. Liste des communes occupées par la Pie-grièche grise dans le Grand Est durant la phase de nidification en 2020.....	28

1. Préambule

En période de nidification, la France accueille cinq espèces de pies-grièches :

- **Pie-grièche écorcheur** *Lanius collurio*, la plus répandue sur le territoire métropolitain ;
- **Pie-grièche grise** *Lanius excubitor*, dont ne subsistent que deux noyaux de populations en France (Auvergne et Grand Est), espèce également hivernante ;
- **Pie-grièche à tête rousse** *Lanius senator*, d'influence méditerranéenne mais également présente sur une transversale reliant la Moselle à la Gironde ;
- **Pie-grièche méridionale** *Lanius meridionalis*, cantonnée à l'arc méditerranéen en période de nidification. Son aire de répartition s'étend quelque peu au cours de l'hiver avec des apparitions ponctuelles en Midi-Pyrénées, en Aquitaine ou encore en Poitou-Charentes ;
- **Pie-grièche à poitrine rose** *Lanius minor*, dont deux petits noyaux subsistent dans le sud-est de la France.

Les pies-grièches connaissent depuis plusieurs décennies un déclin de leurs populations qui selon les espèces est plus ou moins prononcé. Plusieurs facteurs sont avancés : évolution des pratiques culturelles, recul de l'élevage, défrichement, etc. A ces menaces rencontrées sur les sites de reproduction, s'ajoutent celles présentes sur les aires d'hivernage et les voies de migration et dont les connaissances restent encore aujourd'hui très lacunaires.

Pour tenter d'enrayer la chute des effectifs et la contraction parfois spectaculaire des aires de nidification, un Plan National d'Actions (PNA) fut rédigé en 2013 (Lefranc et Issa 2013) en faveur de quatre des cinq espèces citées précédemment : la Pie-grièche écorcheur n'avait pas été retenue. Le PNA comprenait trois axes de travail :

- Amélioration des connaissances (répartition et effectifs des deux espèces, états de conservation des biotopes, causes de régression...);
- Conservation et restauration des biotopes ;
- Sensibilisation des acteurs concernés et du grand public (promouvoir l'agriculture extensive...).

Bien que non validé, ce « premier PNA » a toutefois permis l'émergence de dynamique régionale sous l'égide de déclinaisons régionales du plan. Ce fût le cas en Lorraine, en Champagne-Ardenne et en Alsace (PRA Alsace couvrant la période 2012-2016, Buchel, 2012).

Sur la dynamique lancée depuis plusieurs années dans le Grand Est, les opérations se sont multipliées de nouveau en 2020 sur les noyaux de populations de la Pie-grièche grise et de la Pie-grièche à tête rousse, seules espèces PNA encore présentes en Grand Est (disparition de la population nicheuse de Pie-grièche à poitrine rose au cours des années 80 ; rares apparitions depuis).

Ce rapport synthétise le travail mené au cours de l'année 2020 sur l'ensemble de la région.

2. Contexte général

2.1. Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator*

Liste rouge mondiale : **LC**

Liste rouge européenne : **LC**

Liste rouge France : **VU**



En déclin

2.1.1. État des populations européennes et françaises

Le pourtour méditerranéen constitue l'aire principale de reproduction de la Pie-grièche à tête rousse. Les zones de nidification s'étirent jusqu'au centre de l'Allemagne. L'espèce hiverne au sud du Sahara, le nord du continent africain formant une vaste zone de transit.

Polytypique, la Pie-grièche à tête rousse comprend plusieurs sous-espèces. En France continentale, on retrouve la sous-espèce nominale *Lanius senator senator*. En Corse, elle est remplacée par la forme *L. senator badius*. Plus à l'est, sur le continent européen évolue la forme *L. senator niloticus* (zone est de la Turquie, Syrie, etc.).

La population européenne est estimée entre 1,8 et 2,9 millions de couples. L'Espagne accueille à elle seule plus de 90% de la population, la France moins de 1% (European Environment Agency).



Figure 1. Répartition mondiale de la Pie-grièche à tête rousse

Birdlife international (2019) species factsheet : *Lanius senator*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 18/02/2019.
Jaune : zone de reproduction / vert : zone de transit / bleu : zone d'hivernage

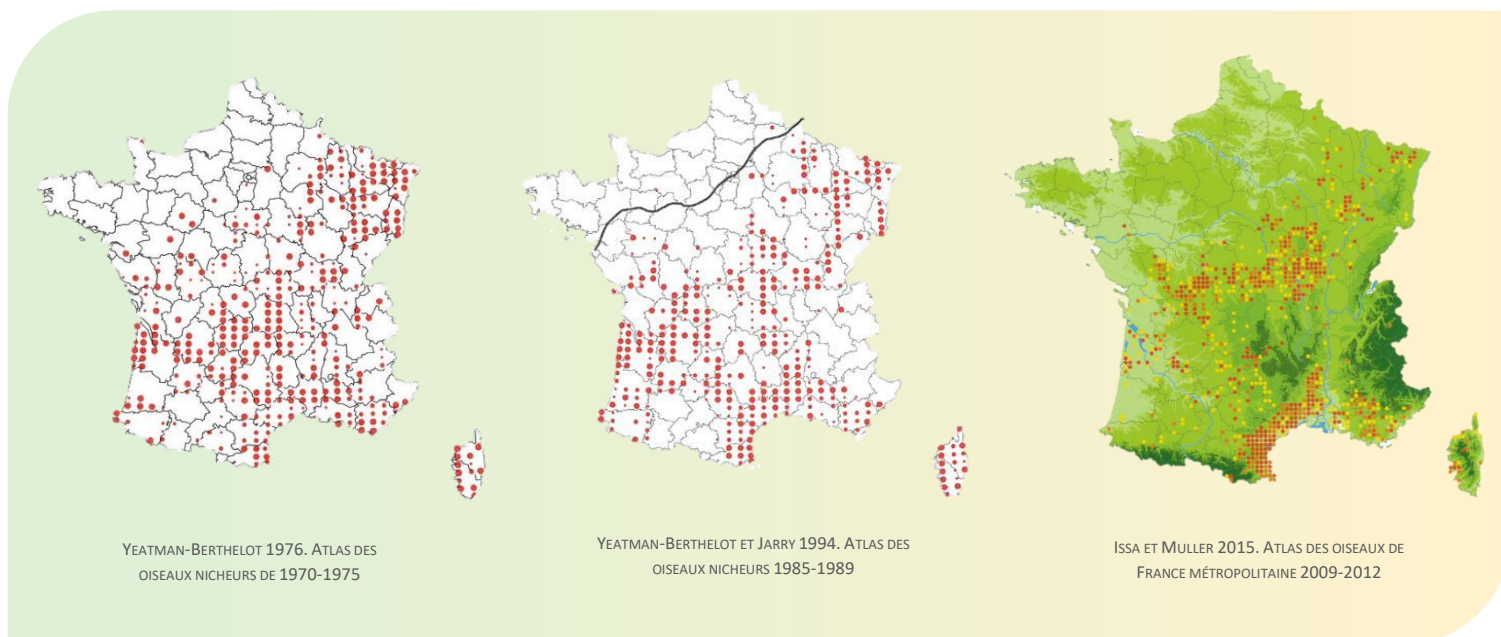


Figure 2. Évolution de la répartition en France de la Pie-grièche à tête rousse en période de nidification

L'aire de répartition de la Pie-grièche à tête rousse dans l'hexagone subit une sévère réduction depuis les années 60. Aujourd'hui, le noyau de population principal se focalise sur la côte méditerranéenne, les densités y étant les plus importantes sur sa frange est : de l'Ardèche aux Pyrénées-Orientales. L'espèce est également présente sur une ligne reliant la Gironde à l'est de la France. D'après les derniers chiffres, la population reproductrice est estimée entre 4000 et 6000 couples. (A. Flitti, M. Caupienne, F. Gillot (2015), in Issa N. et Muller Y. coord.).

De retour de leurs quartiers d'hiver vers la mi-avril, les Pies-grièches à tête rousse peuvent arriver déjà appariées sur leur zone de nidification. Hors du domaine méditerranéen, les prairies et vergers pâturés extensivement correspondent à l'habitat de prédilection de l'espèce. La strate arborescente n'y est pas nécessairement abondante, 3 à 4 arbres peuvent suffire à faire d'une prairie un territoire attractif ; la Pie-grièche à tête rousse construira son nid au centre ou dans la partie basse d'un arbre et y déposera 5 à 6 œufs.

Essentielle, la présence de perchoirs permet à la pie-grièche de chasser les invertébrés à l'affût. Le régime alimentaire se compose principalement de coléoptères, d'orthoptères, d'hyménoptères, de lépidoptères, etc. La Pie-grièche à tête rousse ne dédaigne pas capturer de petits vertébrés, mais cela reste exceptionnel.

2.1.2. Contexte en région Grand Est

ALSACE

La Pie-grièche à tête rousse occupait une vaste partie du territoire alsacien jusqu'en 1965, elle nichait même jusqu'au cœur de la ville de Strasbourg (Isenmann & Schmitt 1961 & Schmitt 1966 in Buchel 2013). À partir de la deuxième moitié du XXème siècle s'enclenche un déclin de l'espèce. Les secteurs autour de Strasbourg sont délaissés, persiste seulement un noyau dans le Kochersberg. Ce dernier disparaît définitivement aux alentours de l'année 1975. A la même période, la population du Sundgau s'effondre de 95 % (Fernex 1981 in Buchel 2013).

Au milieu des années 80, la population est estimée entre 60 et 90 couples répartis sur quatre secteurs : Pays de Hanau (30-40 couples), Alsace Bossue (15-20 couples), Sundgau (10-20 couples) et les collines sous-vosgiennes entre Colmar et Molsheim (10 couples environ). À cette même période, le Haut-Rhin perd ses dernières zones de cantonnement, la reproduction n'y sera dorénavant plus observée avec certitude.

La situation continue de se dégrader au cours des années 90 et 2000. En 2011, la population alsacienne est estimée 15-25 couples : Alsace Bossue et Pays de Hanau. Le recensement de 2015 mettra malheureusement en lumière la désertion de ce dernier secteur. Si dorénavant, la Pie-grièche à tête rousse se cantonne principalement en Alsace Bossue, des apparitions inopinées interviennent certaines années sur le Pays de Hanau. La situation de l'espèce est extrêmement critique avec 3 couples seulement aussi bien en 2016 qu'en 2017.

LORRAINE

Historiquement la Pie-grièche à tête rousse occupait un large pan de la Lorraine, évitant toutefois les secteurs de trop haute altitude et frais. À la fin du XIX^{ème} siècle, il est fait mention de la grande régularité de l'espèce autour du val de Metz : « C'est la plus commune de toutes les pies-grièches » (Quépat 1899 in Lefranc 2017).

La Lorraine n'est pas épargnée par le déclin généralisé de l'espèce au tournant des années 60. Fortement liée aux vergers pâturés, la Pie-grièche à tête rousse semble avoir subi de plein fouet la régression de ce type de système cultural au profit d'une agriculture plus intensive.

Au cours des décennies 1980-1990, la population de Lorraine est estimée à 200 couples (Lefranc 2017) avec trois noyaux principaux : Saintois, Bassigny vosgien et Pays de Bitche.

Elle continuait néanmoins à nicher sur le Lunévillois et dans le sud de la Meuse au milieu des années 2010. Ces reproductions revêtent toutefois d'un caractère exceptionnel en dehors des bastions historiques.

L'évolution des effectifs de la population du Saintois est réalisable à partir de trois études différentes. En 1994, IDELON & THIEROT constataient la présence de 36 couples nicheurs pour une densité de 0,18 couple / 100 ha.

En 1999, GENDRE dans le cadre de son étude estimait la population du Saintois plus qu'à 17 territoires, soit une densité de 0,1 couple / 100 ha (Gendre 1999).

Enfin, suite à des prospections ciblées et un suivi de la population réalisés entre 2014 et 2017, il est établi un nombre moyen de 15 territoires pour une densité de 0,3 couple / 100 ha. Cette densité relativement bonne est à tempérer car elle suggérerait plus un phénomène de contraction du noyau de population probablement lié à une perte importante d'habitats favorables sur le secteur du Saintois (Leblanc *et al.* 2014 ; Brunet 2015, Schreiber 2016 ; Jean *et al.* 2018).

Si l'on s'arrête au seul chiffre du nombre de territoires, on pourrait penser qu'une relative stabilité des effectifs semble s'être opérée depuis 1999 (17 territoires en 1999 contre 15 en 2014). Toutefois, cette donnée chiffrée est une fois de plus à nuancer puisque GENDRE observait seulement 4 individus isolés

sur les 17 territoires établis alors que Lorraine Association Nature en observait 6 sur les 15 territoires définis.

Entre 2014 et 2017, le nombre de territoires à l'échelle de la Lorraine oscille entre 15 et 19 et le succès de nidification de 6 à 9 (Jean, 2018). L'année 2017 fut exceptionnelle en terme de reproduction avec un total de 37 jeunes.

CHAMPAGNE-ARDENNE

Comme dans les autres entités du Grand Est, la Pie-grièche à tête rousse a connu une période faste en Champagne-Ardenne. Ainsi l'espèce était considérée comme « assez commune partout » à la fin du XIXème et début du XXème siècle dans l'Aube (Ray, 1843 in Lefranc 2017) et la Haute-Marne (Frionnet 1925 in Lefranc 2017).

Dans le cadre de la rédaction du premier atlas de Champagne-Ardenne, la Pie-grièche à tête rousse bénéficia d'efforts de prospection entre 1985 et 1989. Ce travail mit en évidence une population composée de moins d'une centaine de couples (Collectif des Ornithologues Champardennais 1991). L'espèce se concentrait alors sur l'Argonne (principalement côté Ardennes), autour du Lac du Der et de manière plus éparse sur le sud Haute-Marne, sur l'ouest marnais (Marais de Saint-Gond) ou encore le sud de l'Aube (Pays d'Othe).

Une vaste enquête menée en 2009 et 2010 permit d'évaluer la population entre 50 et 75 couples (Gadot 2010) et surtout de souligner la prévalence du sud de la Haute-Marne dans ces résultats (Bassigny et Apance-Amance). L'Argonne ardennaise a dans le même temps perdu la quasi-totalité de sa population.

Depuis cette enquête, les mentions annuelles n'ont cessé de décliner passant d'une vingtaine en 2012 et 2013 à moins de dix depuis 2014 (Gadot, 2018).

En 2018, une nouvelle enquête est menée sur les territoires historiques encore jugés propices à l'espèce : Bassigny, Apance-Amance, Plateau de Langres, Pays d'Othe. Les prospections englobèrent 32 mailles de 10x10km avec pour résultats 6 territoires de Pie-grièche à tête rousse dans le sud haut-marnais. L'espèce n'avait pas été retrouvée sur le secteur du Pays d'Othe. Cette enquête conclue à une baisse significative du nombre de territoire comparativement aux prospections de 2009 et 2010, avec toutefois des éléments relativisant cette mauvaise dynamique notamment la possibilité d'une fluctuation naturelle de la population (le Pie-grièche à tête rousse en est coutumière).

GRAND EST

À partir des derniers inventaires (2015 et 2016), Lefranc (2017) estime la population régionale entre **50 et 100 couples**. Il souligne toutefois que ces chiffres peuvent apparaitre comme optimistes compte tenu de la situation récente de l'espèce non clairement définie sur le territoire champardennais (dernière enquête datant de 2009-2010)

2.2. Pie grièche grise *Lanius excubitor*

Liste rouge mondiale : **LC**

Liste rouge européenne : -

Liste rouge France : **EN**



En déclin

2.2.1. État des populations françaises et européennes

La Pie-grièche grise *Lanius excubitor* comprend pas moins de neuf sous-espèces. La nominale *L. excubitor excubitor* possède une aire de répartition s'étendant des steppes du nord de l'Europe (Taïga) au centre de la France. En période internuptiale, l'espèce déserte les contrées nordiques et se disperse sur une vaste partie de l'Europe centrale, descendant jusqu'en Turquie sur la partie orientale et dans le sud de la France pour la partie occidentale.

Les estimations de la population à l'échelle européenne sont comprises entre 41 000 et 85 000 couples. Les noyaux principaux se situent dans le centre de l'Europe. La Pologne concentre près de 40% des reproducteurs, tandis que la Roumanie rassemble plus de 32% de la population européenne. Les pays scandinaves (la Finlande et la Suède) sont également des terres d'accueil pour l'espèce en période de reproduction : respectivement 15 % et 7 % du total européen (European Environment Agency).

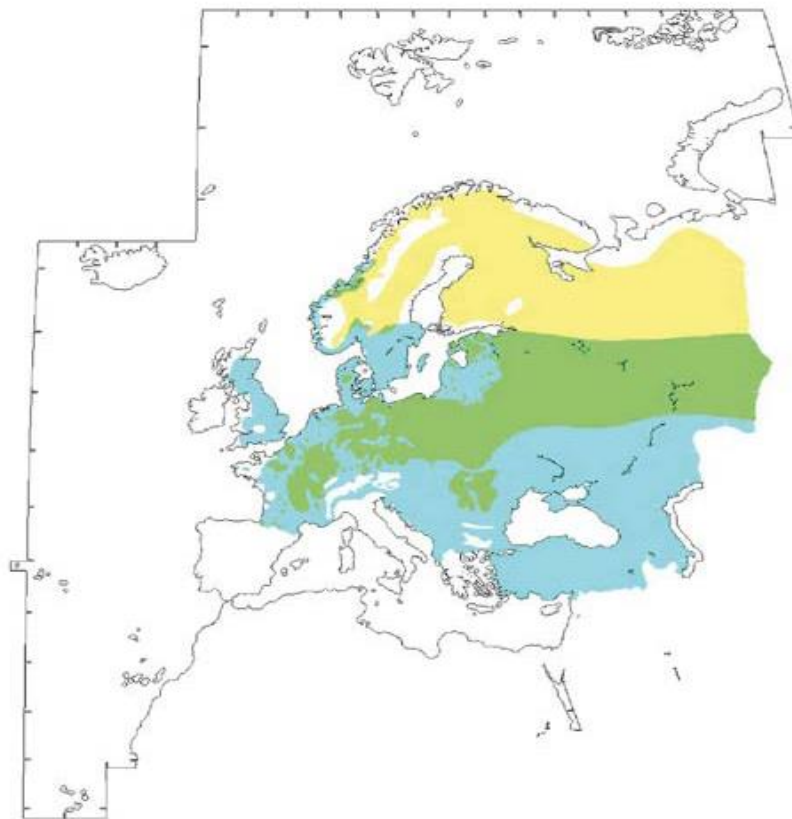


Figure 3. Distribution européenne de la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*

Bird of the western palearctic (2007)

(Jaune : aire de nidification / vert : présence toute l'année / bleu : aire d'hivernage)

En France, d'après les derniers chiffres issus de l'enquête nationale de 2009, le nombre de couples s'échelonne entre 552 et 1275 couples (Lefranc (2015), Pie-grièche grise, in Issa N. et Muller Y. coord.). L'enquête précédente menée en 1993-1994 (Lefranc 1999) avait permis d'estimer la population reproductrice à 1700-5000 couples. Le déclin entre ces deux inventaires avoisine les 75% : Lefranc (2011) soulignait alors que la Pie-grièche grise s'avérait « être l'un des passereaux les plus menacés de France ».

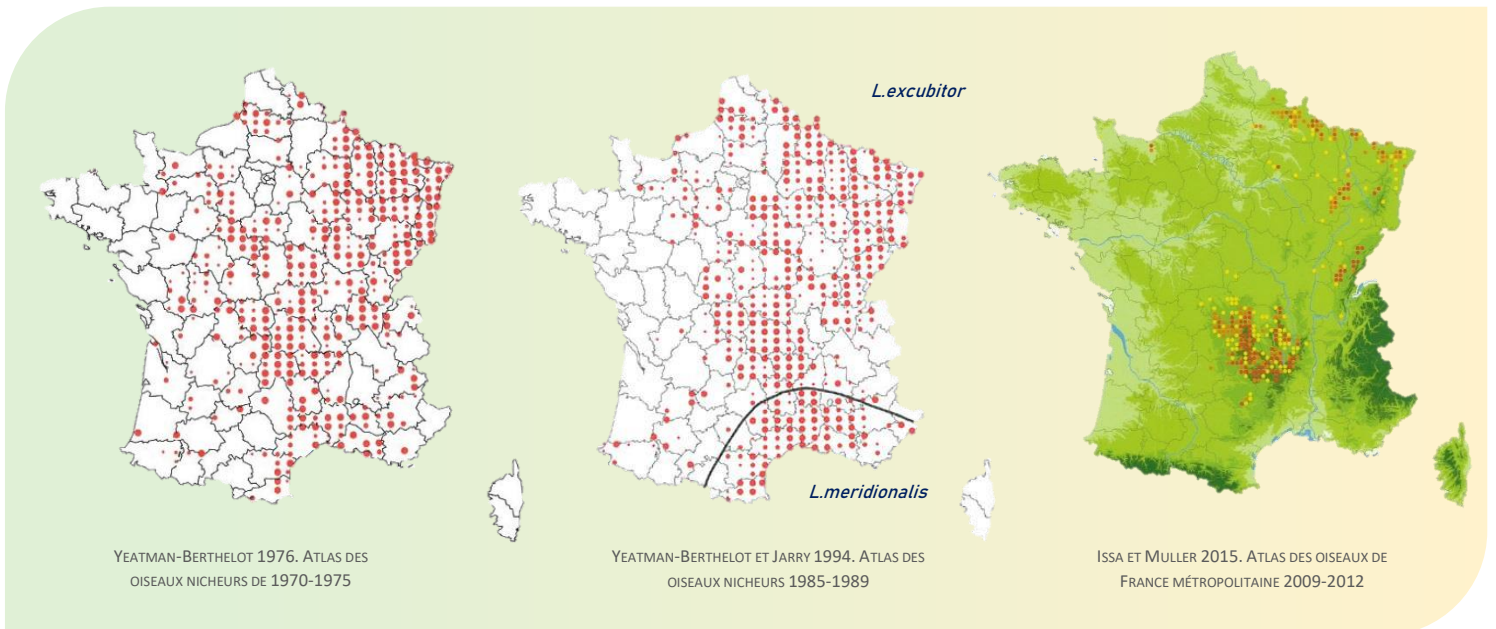


Figure 4. Évolution de la répartition en France de la Pie-grièche grise en période de nidification

Le recul du nombre de couples s'accompagne d'une diminution très importante de l'aire de répartition de l'espèce. Une fragmentation nette s'est formée avec d'un côté le bastion du Massif Central et de l'autre le noyau de l'est de la France ; lui-même morcelé.

Les Pies-grièches grises se cantonnent dès la mi-mars. Encore bien repérables, les couples deviendront par la suite nettement plus discrets lors de la phase de couvain. Le nid, positionné généralement dans un arbre, peut contenir de 4 à 6 œufs. Une fois ces derniers éclos, l'activité deviendra plus intense. La Pie-grièche grise chasse à l'affût aussi bien les insectes (coléoptères coprophages notamment) que les micromammifères (Campagnol des champs *Microtus arvalis*).

Lorsque la saison de reproduction est terminée, des individus se maintiennent sur les zones de nidification, cela se vérifierait surtout chez le mâle plus sédentaire et affilié à son territoire. On retrouve par ailleurs des oiseaux venus des contrées plus septentrionales.

Des hivernants descendent jusque dans le sud de la France où ils côtoient alors la Pie-grièche méridionale *Lanius meridionalis* cantonnée au pourtour méditerranéen.

La population en période hivernale est estimée entre 1000 et 5000 individus (N. Lefranc (2015), Pie-grièche grise, in Issa N. et Muller Y. coord.). Tout comme l'aire de reproduction, la répartition de l'espèce en phase hivernale s'est nettement amoindrie depuis les années 70-80. Le sud-ouest de la

France est quasi déserté. Certains secteurs du Centre Val de Loire ou de la Normandie connaissent également des abandons.

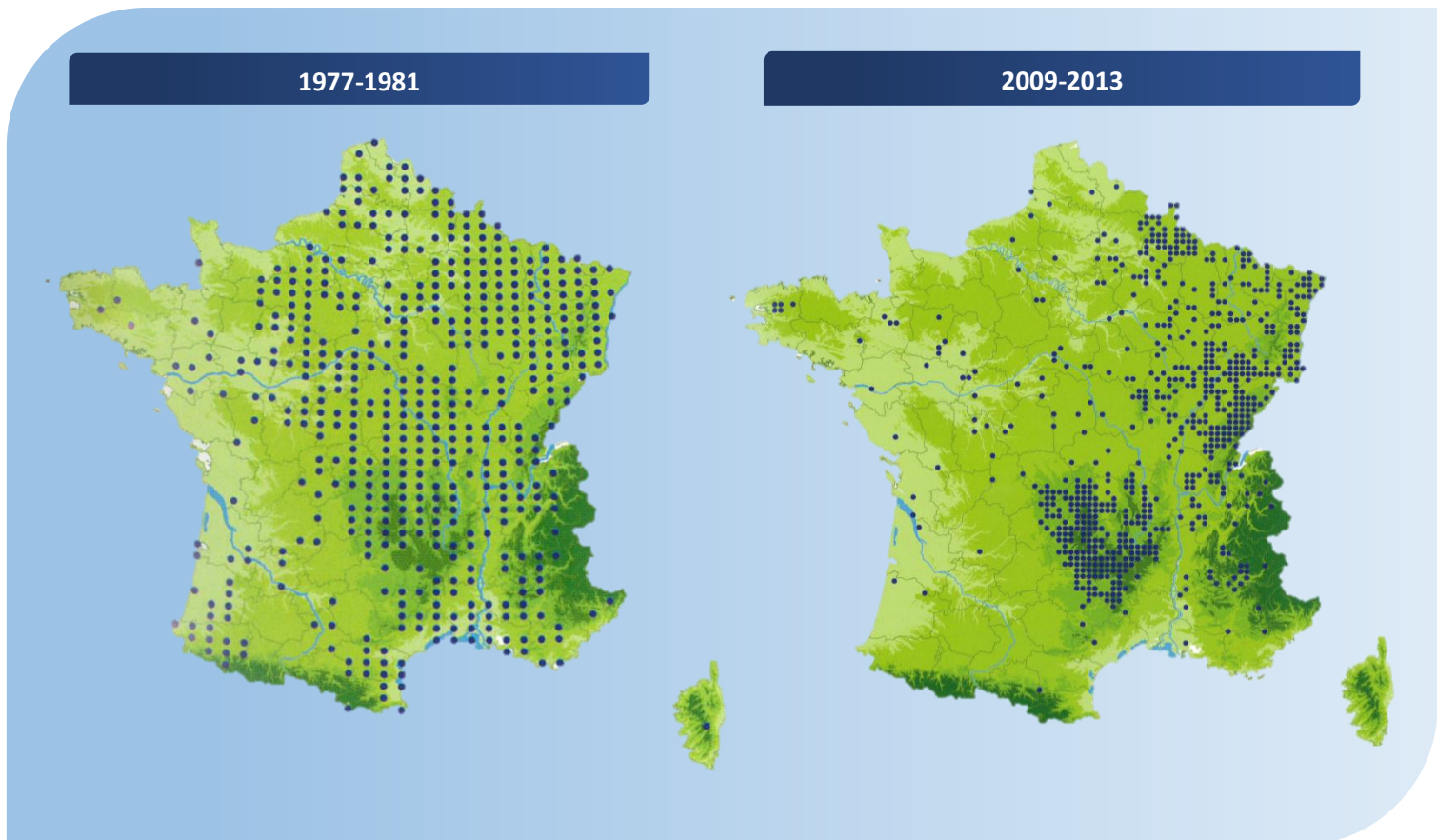


Figure 5. Évolution de la répartition en France de la Pie-grièche grise en période hivernale

Issa et Muller 2015. Atlas des oiseaux de France métropolitaine 2009-2012

2.2.2. Contexte en région Grand Est

ALSACE

Jusque dans les années 60, l'Alsace constituait un territoire important pour la Pie-grièche grise. Plusieurs mentions historiques mettent en avant la grande occurrence de l'espèce. Ainsi Schneider (in Buchel, 2013) souligne la sédentarité de la Pie-grièche grise sur toute la plaine d'Alsace, avec même des nidifications aux portes des grandes villes : Strasbourg en 1917 (Baumeister 1920-23 in Buchel, 2013). Au-delà de sa vaste répartition, la Pie-grièche grise présente des densités élevées qui laissent rêver de nos jours : exemple de la commune de Jepsheim dans le Haut-Rhin où 11 pontes furent recensées durant la saison 1955 (Claudon in Muller et *al.* 1998) ; ce secteur est dorénavant déserté. Dans le centre de l'Alsace, l'espèce a également disparu bien qu'encore abondante dans les années 70 : Kempf (1976 in Buchel, 2013) indiquait une densité de couples de 10 à 15 pour 10000 ha. Dix ans plus tard, seulement 2 couples se maintenaient.

Le Sundgau (sud du Haut-Rhin) accueillait 30 couples dans les années 60. Cette population s'est éteinte dans le courant des années 90 (Fernex 1996 in Buchel 2013).

Dans les années 80, l'état de la population, descendue à une cinquantaine de couples, valut à la Pie-grièche grise son inscription au Livre rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace (C.E.O.A 1989).

Fin des années 90, la population semblait se maintenir avec 40-90 couples (Muller *et al.* 1998).

L'enquête nationale menée en 2009 mis en lumière une situation passablement détériorée avec une estimation de 13-20 couples.

Depuis la population alsacienne n'a cessé de s'effriter :

- 12 couples en 2013 (Buchel & Didier 2014)
- 2 couples/territoires en 2014 (Buchel & Didier 2015)
- 4 couples en 2015 (Buchel & Didier 2016)
- 3 couples en 2016 (Didier & Mokuenko 2017)
- 2 couples en 2017 (Didier, Cornen & Dupuis 2018)

Les espoirs reposent dorénavant sur la seule Alsace Bossue.

En période hivernale, ces dernières années, le nombre d'observations s'échelonne de 128 à 181 (Didier *et al.* 2018). La Pie-grièche grise occupe les rieds de plaine, le nord et l'ouest de Mulhouse, la Petite Camargue Alsacienne ainsi que le Sundgau.

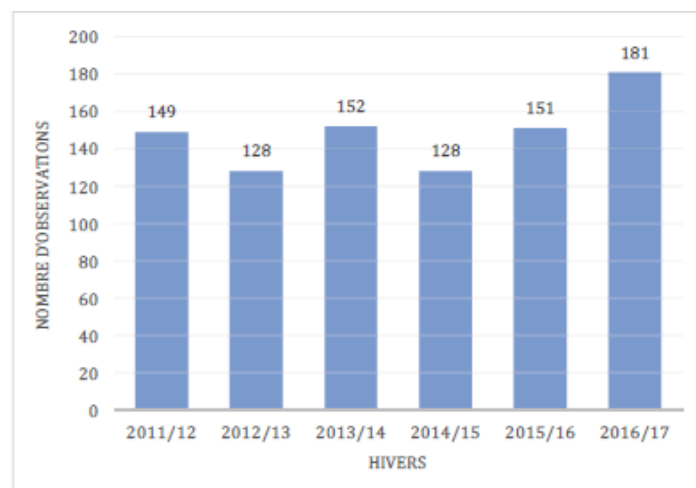


Tableau 1. Évolution du nombre de mentions de Pie-grièche grise en Alsace en période hivernale.

Didier, Cornen, Dupuis. 2018

LORRAINE

La Pie-grièche grise était autrefois très commune et somme toute bien répandue sur le territoire de la Lorraine : « Pas rare en été » sur le secteur Moselle d'après Holande (1851 in Lefranc 2017), « la plus commune et la plus connue » en Meuse selon l'abbé Tihay (1872-1877 in Lefranc 2017).

Comme l'Alsace voisine, la Lorraine a vu sa population de Pie-grièche grise décroître au milieu du XXème siècle.

À la fin des années 90, la population pouvait être estimée à une centaine de couples par département (Lefranc 1999). Une enquête menée sur deux années (2008-2009) par le Centre Ornithologique Lorrain (COL) dans le cadre de l'enquête nationale a révélé une forte chute des effectifs nicheurs mais difficilement quantifiable étant donné le peu de recul dont on disposait sur les populations (Patier, 2009 *non publié*). La fourchette des effectifs nicheurs pour cette enquête avait été estimée entre 36

et 75 territoires en période de nidification pour la Lorraine. Cette enquête a montré que la distribution était déjà jugée comme très clairsemée avec des noyaux aux effectifs très réduits. Le tiers nord de la région (au-dessus d'une ligne horizontale au nord de Pont-à-Mousson) regroupait deux tiers des effectifs connus (14 territoires sur les 23). Ici et là, quelques petits bastions regroupaient encore 2 à 3 cantons (54/55 : Jarnisy, 57 : Nord de Thionville, Secteur de Bischwald). Dans l'est du département des Vosges, il ne restait plus qu'un mâle isolé en région de Saint-Dié et entre 1 et 3 couples en région de Corcieux et dans la vallée du Neuné.

D'autres suivis de population tendent à confirmer un déclin fort et rapide des populations. Dans les Vosges, une population étudiée par LEFRANC depuis 1988 a permis de mettre en évidence les fortes fluctuations de cette population, avec une tendance au déclin à partir de 1995. Un pic de 14 couples nicheurs a été observé en 1994, soit pratiquement un couple pour 100 ha dans les zones favorables. En 2009, il n'en restait plus que 1 (Lefranc, 2010).

Situation analogue pour le noyau du nord-ouest meusien (près de Stenay-Mouzay), composé de 6 territoires en 2008, il n'en compte plus que 3 en 2009, 1 en 2013 et 0 en 2014 (*info COLLET M. via LOANA*).

La région naturelle que représente **l'ouest vosgien**, accueille la plus grande partie des effectifs régionaux, c'est-à-dire 90 % des couples nicheurs en 2014. L'espèce se concentre ainsi désormais essentiellement sur ce secteur qui offre encore à l'espèce des conditions de vie et de nidification plus favorables, et qui reste globalement moins affectées par l'intensification agricole en Lorraine (Leblanc *et al.* 2014).

Aujourd'hui l'espèce se répartit en trois bastions :

- Ouest Vosgien, de loin le plus important ;
- Moselle Est, comprenant le territoire du parc régional des Vosges du Nord et le Pays de Bitche ;
- Moselle Nord et notamment le Pays des Trois Frontières.

Des recherches sur les derniers noyaux lorrains permirent d'évaluer la population à 52 couples (Schreiber 2016) : 34 dans l'Ouest Vosgien, 15 en Moselle Est et 3 sur le Pays des Trois Frontières. L'année 2017 connue une petite baisse des cantonnements avec une fluctuation plus importante des secteurs situés en périphérie des noyaux (Jean, 2018).

Les données en dehors de la période de reproduction diminuent ces dernières années, avec une chute drastique à l'hiver 2016/2017. Ce chiffre était en étroite corrélation avec le très faible succès reproducteur de l'année 2016 (Jean, 2018).

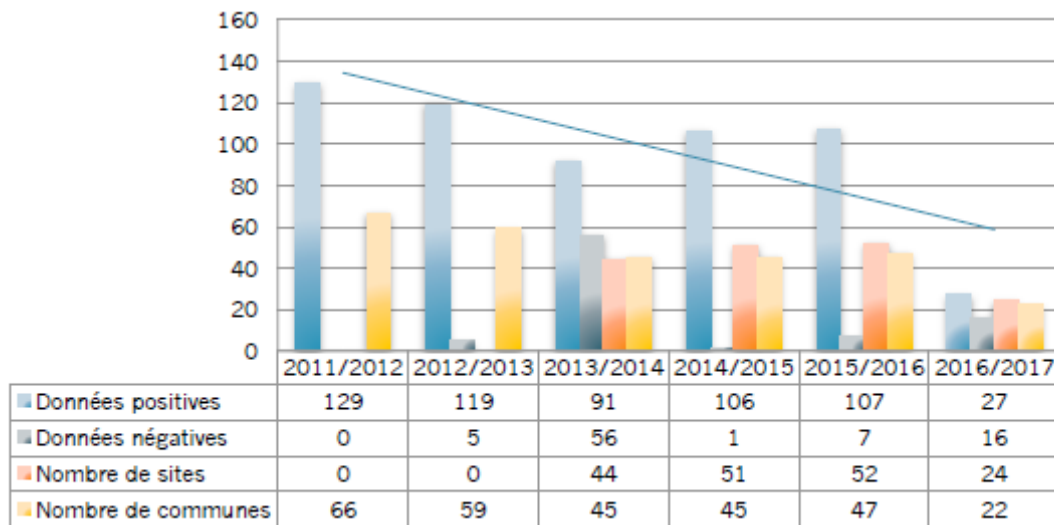


Tableau 2. Évolution du nombre de mentions de Pie-grièche grise en Lorraine en période internuptiale (15 nov-15 mars)

Jean, 2018

CHAMPAGNE-ARDENNE

À la fin du XIX^{ème} siècle Ray (1843 in Lefranc 2017) soulignait que l'espèce était « commune en tant que nicheur ». Au milieu des années 60, Erard et Spitz (1964 in Lefranc, 2017) qualifiaient la Pie-grièche grise sur les Marais Saint-Gond comme un « des oiseaux les plus caractéristiques » de ce secteur ; la population y était estimée à 88-90 couples. Quelques 20 ans plus tard, le constat était sans appel avec une diminution catastrophique de la Pie-grièche grise en période de reproduction (Collectif des Ornithologues Champardennais 1991). Les ornithologues soulignent même qu'en hiver, alors que les individus nordiques devraient venir grossir le cartel des oiseaux sédentaires, les observations sont « à peine plus fréquentes ». Au début des années 90, le département des Ardennes constituait le bastion de l'espèce avec également des noyaux sur la Champagne-humide, les Marais de Saint-Gond, le Tardenois et dans une moindre mesure le sud de la Haute-Marne.

L'enquête nationale de 2009 a permis de mesurer l'extrême fragilité de la population avec un nombre de couples compris en 35 et 55 (Mionnet, 2009) :

- Bassigny 10-15 couples ;
- Thiérarche ardennaise et Porcien 15-20 couples ;
- Est et nord-est des Ardennes 10-15 couples ;
- Marais St Gond 3-5 couples, là où dans les années 60 la population comprenait près de 90 couples.

D'après les données des dernières années, le déclin de l'espèce semblait se poursuivre et afin de mieux l'évaluer des prospections spécifiques ont été menées en 2017. Les résultats sont effarants avec 8 cantons seulement : 4 dans les Ardennes, aussi peu en Haute-Marne (Bassigny). La Pie-grièche grise est au bord de l'extinction pour ce qui est de sa reproduction.

La Pie-grièche grise connaît également un déclin de sa population hivernante. Entre les années 2009 et 2013, la moyenne des observations tournait autour de 120 ; le nombre de communes concernées par la présence hivernale de l'espèce compris entre 40 et 80.

Sur les cinq dernières années, le recul des observations est très net avec au maximum 80 observations. L'aire d'hivernage se morcelle également avec moins de 30 communes fréquentées.

GRAND EST

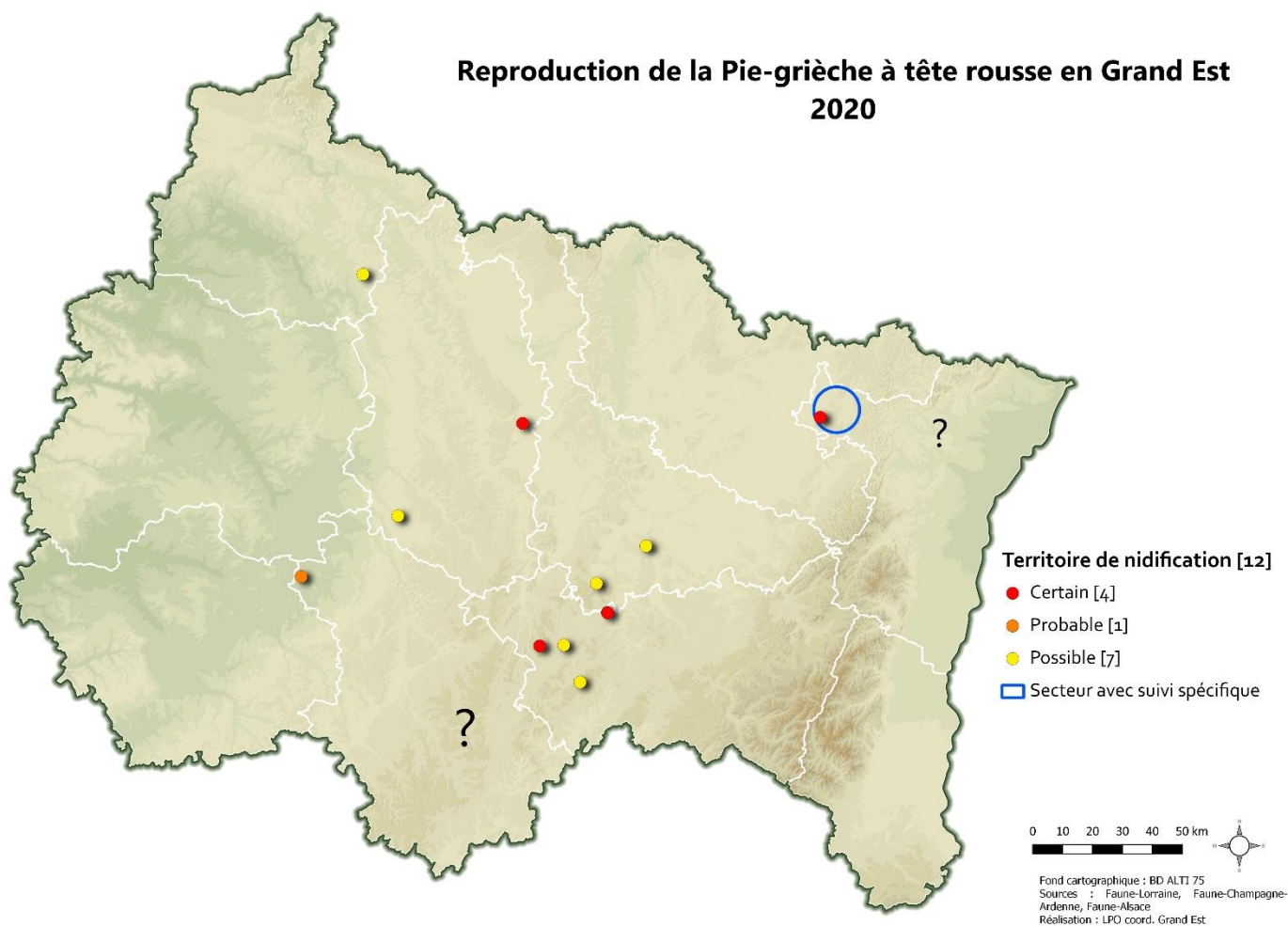
D'après les derniers suivis menés en Grand Est, Lefranc (2017) estime la population régionale entre **70 et 100 couples**.

3. Actions 2020

3.1. Volet connaissance

3.1.1. Pie-grièche à tête rousse

Pour l'Alsace, les efforts continuent d'être portés sur un secteur compris entre Sarre-Union et Sarrewerden, ainsi que sur la zone couvrant les communes de Butten, Lorentzen et Dehlingen. L'espèce n'a pas fait l'objet d'un suivi appuyé en Lorraine et Champagne-Ardenne, ces territoires ayant bénéficié d'enquêtes respectivement en 2017 et 2018.



Carte 1. Territoires de Pie-grièche à tête rousse identifiés en 2020 dans le Grand Est

Résultats

En 2020, les territoires de Pie-grièche à tête rousse s'élèvent au nombre de 12, soit une diminution de 50% par rapport à l'année précédente. Ce résultat ne reflète pas entièrement l'état de la population à l'échelle du Grand Est puisque rappelons-le, en Lorraine et en Champagne-Ardenne les données ne sont pas exhaustives : absence de suivis ciblés. En outre, les restrictions sanitaires en vigueur au printemps 2020 ont également eu un impact sur la pression d'observation et donc probablement sur les résultats globaux.

SECTEUR	NOMBRE DE TERRITOIRE	NIDIFICATION
CHAMPAGNE-ARDENNE	2	
Argonne		
Bayonville	1 individu	Possible
Champagne Humide		
Puellemontier	1 couple	Probable
LORRAINE	9	
Plaine Sous-Vosgienne		
Dombrot-le-Sec	1 individu	Possible
Sandaucourt	1 individu	Possible
Tonnoy	1 individu	Possible
Santois		
Frenelle-la-Petite	1 couple 1 individu	Certaine Possible
Thorey-Lyautey	1 individu	Possible
Bassigny		
Beaufremont	1 couple	Certaine
La Woëvre		
Haudicourt-sous-les-Côtes	1 couple	Certaine
Barrois		
Bazincourt-sur-Saulx	1 individu	Possible
ALSACE	1	
Alsace Bossue		
Sarrewerden	1 couple	Certaine

Tableau 3. Liste des communes occupées par la Pie-grièche à tête rousse durant la phase de nidification en 2020

La population régionale de Pie-grièche à tête rousse en 2020 compte un minimum de **5 couples**. Si ce chiffre est partiel, on peut tout de même souligner que la quasi-totalité de ces couples se sont reproduit avec succès : 1 à 4 jeunes par nichée.

Le nombre de couples connaît une baisse par rapport aux deux dernières années, dont les suivis n'étaient pas aussi exhaustifs. Il faut prendre ce résultat avec beaucoup de précaution car sans suivi spécifique et homogène sur l'ensemble du territoire régional, il est délicat d'apprécier plus finement les tendances annuelles. Mais sur le moyen terme, il apparaît que l'espèce connaît un déclin marqué, notamment sur certains secteurs comme l'Alsace Bossue.

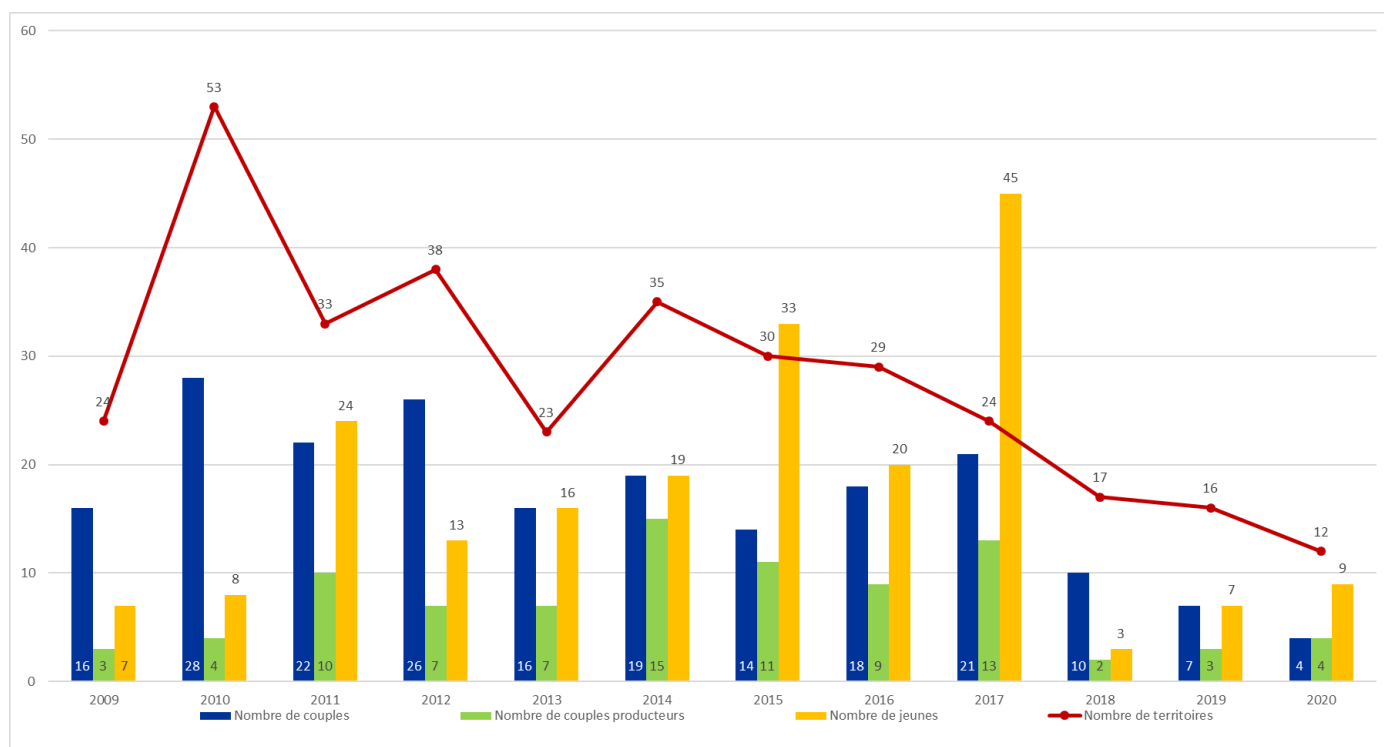


Figure 6. Évolution des nombres de territoires, de couples, de couples producteurs et de jeunes de Pie-grièche à tête rousse en Grand Est entre 2009 et 2020

(Mentions corrélées à un indice de nidification possible à certain. Les résultats constituent des minima, les suivis et la pression d'observation étant variables d'une année sur l'autre et d'un territoire à l'autre)

CHAMPAGNE-ARDENNE

La dernière enquête sur la Champagne-Ardenne remontant à deux ans, il n'y a pas eu de suivi spécifique en 2020. En conséquence, les informations sur la Pie-grièche à tête rousse se veulent très partielles et ce d'autant que les restrictions sanitaires ont probablement réduit les observations opportunistes qui en dehors des saisons d'enquêtes, constituent la majeure partie des mentions liées à l'espèce.

Les observations de Pie-grièche à tête rousse en 2020 se limitent au nombre de 6 dont 2 avec des indices de cantonnement manifestes sans toutefois de preuves d'une reproduction avérée (production de jeunes) :

- Un couple observé sur la commune de Puellémontier (52) à la fin du mois de juillet. La pie-grièche à tête rousse est familière de ce secteur de la Champagne-humide, fréquenté quasi-annuellement depuis plusieurs années.
- Un mâle contacté sur le finage de Bayonville (08) dans la dernière décade de mai. Un an auparavant, ce secteur était déjà fréquenté par un individu. Dans le département des Ardennes, la reproduction est réduite à l'état de supposition depuis de nombreuses années : aucun indice certain depuis plus de 10 ans

Aux côtés de ces deux cantonnements, soulignons l'observation pour la deuxième année consécutive de la Pie-grièche à tête rousse du côté du Pays d'Othe, sur la commune de Davrey (10) : contact lors de la première décade de mai sans indice validant un cantonnement. En 2019, la pie-grièche s'y était reproduite avec succès après 10 ans de disette (espèce potentiellement passée inaperçue, faute d'une pression d'observation régulière).

Un individu a occupé les abords du Lac de Der au moins deux journées consécutives au début du mois de juillet.

À noter, l'absence d'observation sur le sud haut-marnais, bastion principal de l'espèce ces dernières années : phénomène à imputer à l'absence de suivi spécifique et aux difficultés d'opérer des observations ponctuelles.

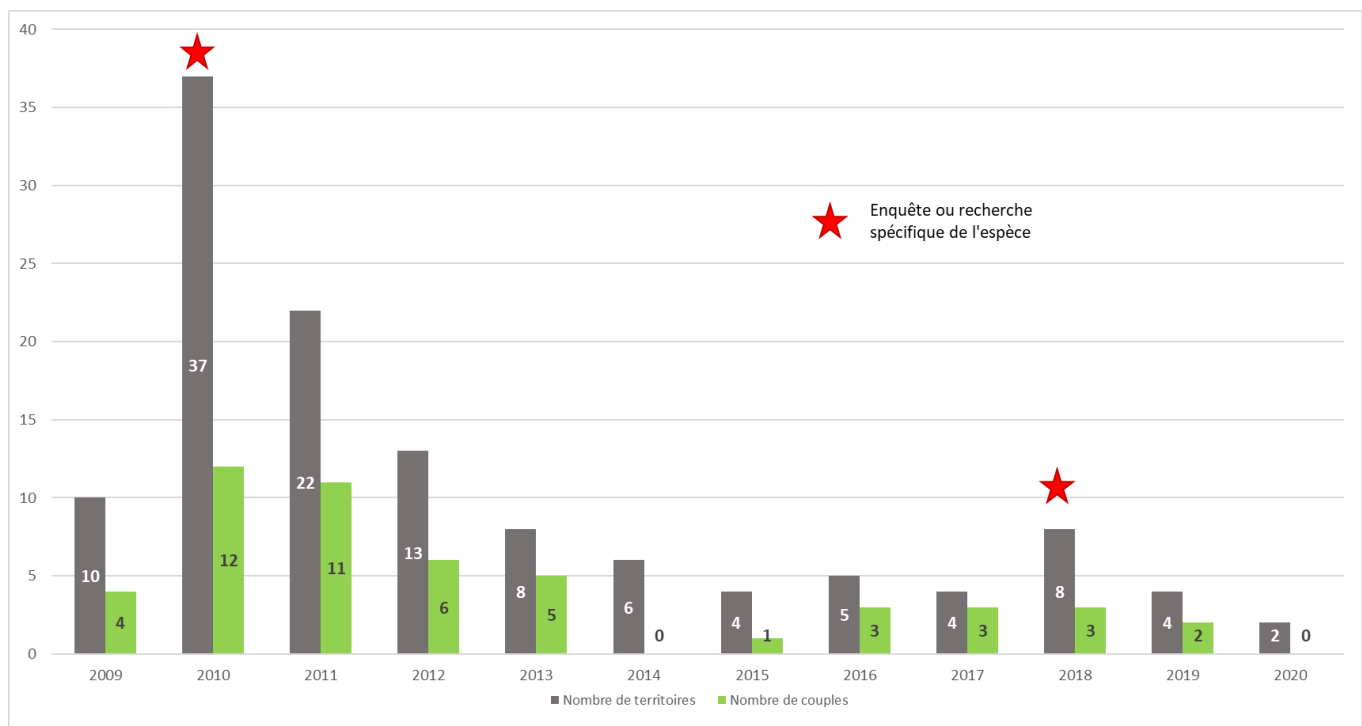


Figure 7. Évolution des nombres de territoires et de couples de Pie-grièche à tête rousse en Champagne-Ardenne entre 2009 et 2020

(Mentions corrélées à un indice de nidification possible à certain. Les résultats constituent des minima)

De ces données partielles récoltées en dehors des années d'enquêtes, il semble compliqué et hasardeux d'opérer des comparaisons annuelles. La prochaine enquête devrait permettre d'obtenir une vision plus claire de la situation récente de l'espèce en Champagne-Ardenne. Mais il est tout de même admis et reconnu que la dynamique de population de la Pie-grièche à tête rousse se situe dans une phase de régression.

ALSACE

Sur la zone échantillon de Lorentzen / Dehlingen / Butten, pour la quatrième année consécutive, les recherches sont restées vaines. Il faut remonter à 2016 pour retrouver trace du dernier contact de Pie-grièche à tête rousse ; 2013 pour le dernier couple.

Nombre de couples								
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
4	1	0	0	1	0	0	0	0

Figure 8. Résultats des prospections Pie-grièche à tête rousse effectuées entre 2012 et 2020 sur la zone échantillon de Lorentzen/Dehlingen/Butten (source : LPO Alsace)

Comme à l'accoutumé, l'espèce fut également recherchée le long de la vallée de la Sarre, sur le secteur de Sarre-Union / Sarrewerden, un des derniers fiefs de l'espèce (si ce n'est le dernier ?) avec l'observation d'un unique couple qui a tout de même mené deux jeunes à l'envol.

L'effritement de la population alsacienne semble se poursuivre. Le noyau de Sarrewerden / Sarre-Union qui accueillait 2 à 3 couples de manière régulière ces dernières années se confronte lui aussi à une diminution des effectifs.

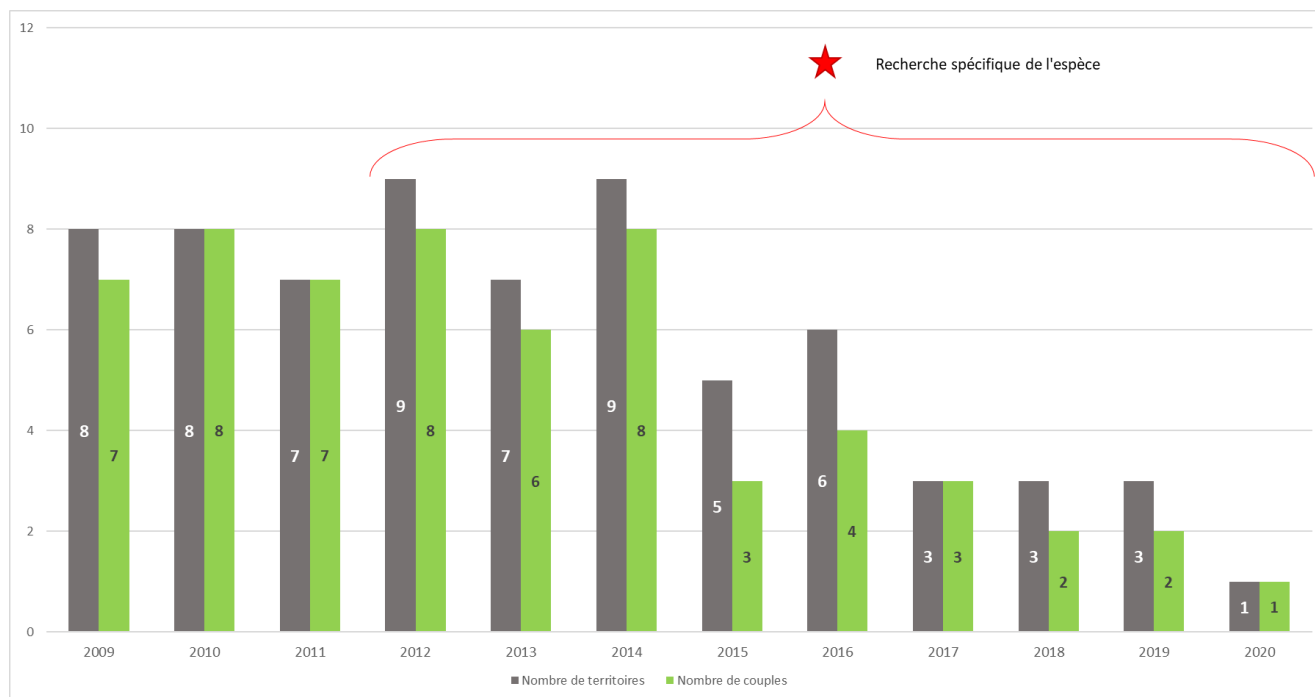


Figure 9. Évolution des nombres de territoires et de couples de Pie-grièche à tête rousse en Alsace entre 2009 et 2020

(Mentions corrélées à un indice de nidification possible à certain. Les résultats constituent des minima)

Les précédentes années, des informations partielles concernaient le secteur du Piémont Est des Vosges du Nord, mais la LPO Alsace n'a pas été destinataire des éventuels contacts de l'espèce recensés en 2020. La Pie-grièche à tête rousse y est donc possiblement encore présente.

La situation de la Pie-grièche à tête rousse en Alsace reste très critique. Bien que deux jeunes aient pris leur envol, la reproduction reste très faible et sans nul doute loin d'être suffisante pour assurer un renouvellement de la population.

LORRAINE

La dernière année des suivis appuyés datant d'à peine 3 ans, la saison 2020 constitue une année de transition entre la prochaine enquête et à ce titre, la Pie-grièche à tête rousse n'a pas été recherchée spécifiquement.

Le nombre de territoires pour la Lorraine s'élève à moins d'une dizaine.

Le bastion du Saintois en comprend au moins trois avec :

- Un couple sur la commune de Frenelle-la-Petite (88) ayant produit 4 jeunes. Cette localité est occupée depuis de nombreuses saisons et comprend les bonnes années 2 couples reproducteurs.
- Un mâle isolé côtoyait le couple précédemment évoqué et ce tout au long de la saison. Ce fait n'est pas rare pour la Pie-grièche à tête rousse.
- Un cantonnement concerne également la commune de Thorey-Lyautey (54).

Ces observations constituent des minimas pour le secteur du Saintois, noyau principal de l'espèce à l'échelle régionale, qui les années où la pression d'observation se veut forte, atteint aisément une quinzaine de cantonnements avec une large majorité de couples producteurs.

On retrouve également trois territoires occupés sur l'Ouest Vosgien :

- deux individus appariés sur la commune de Beaufremont (88). Ce couple a produit un jeune.
- un individu observé lors de la première décade de juin sur la commune de Sandaucout (88), dans un secteur ayant accueilli un couple l'année précédente.
- un individu contactée autour de la mi-mai sur Dombrot-le-Sec (88) : territoire régulièrement occupé par l'espèce. Les précédentes années, les données indiquaient généralement la présence d'au moins un couple parfois accompagné d'un individu esseulé.

Il faut se rendre sur la Meuse pour trouver trace d'autres contacts de Pie-grièche à tête rousse :

- un individu observé en début de saison de reproduction à Bazincourt-sur-Saulx (55). La présence de l'espèce sur le secteur du Barrois se fait très rare. Sans doute une pie-grièche plus volontiers de passage qu'en cours de cantonnement.
- un couple sur Heudicourt-sous-les-Côtes (55) avec la présence d'au moins un jeune. Dans ce secteur Meusien également l'espèce n'avait plus été observée depuis plusieurs années et encore moins la production de jeunes.

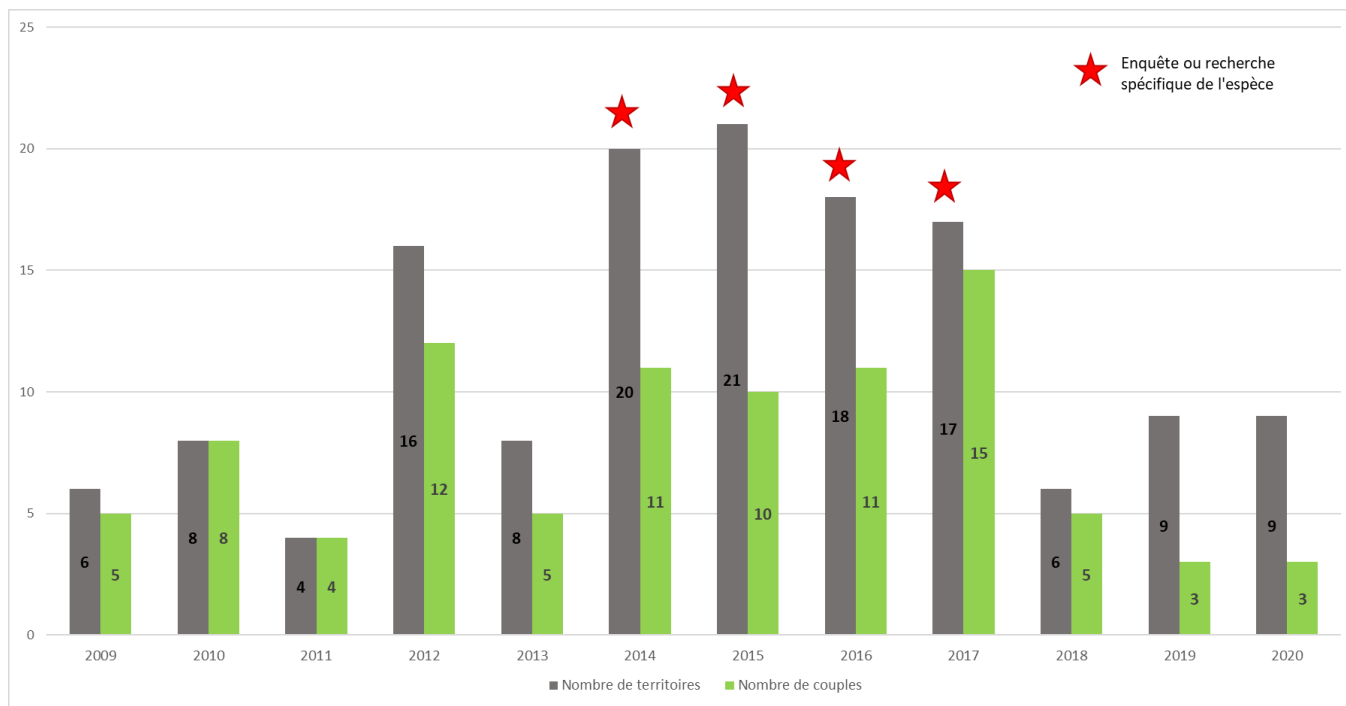


Figure 10. Évolution des nombres de territoires et de couples de Pie-grièche à tête rousse en Lorraine entre 2009 et 2020

(Mentions corrélées à un indice de nidification possible à certain. Les résultats constituent des minima)

Cette année de transition dans les suivis, corrélée aux restrictions sanitaires limitant la remontée de données opportunistes conduit à des résultats très partiels pour la Lorraine avec 9 territoires, soit moitié moins que les saisons où la reproduction est étudiée avec attention notamment sur le secteur du Saintois.

La résurgence de l'espèce sur des communes non renseignées depuis au moins 10 ans laisse présager de la présence d'une population plus conséquente que comptabilisée ces dernières années. Toutefois ces données sporadiques ne doivent pas occulter la mauvaise situation dans laquelle se trouve la Pie-grièche à tête rousse.

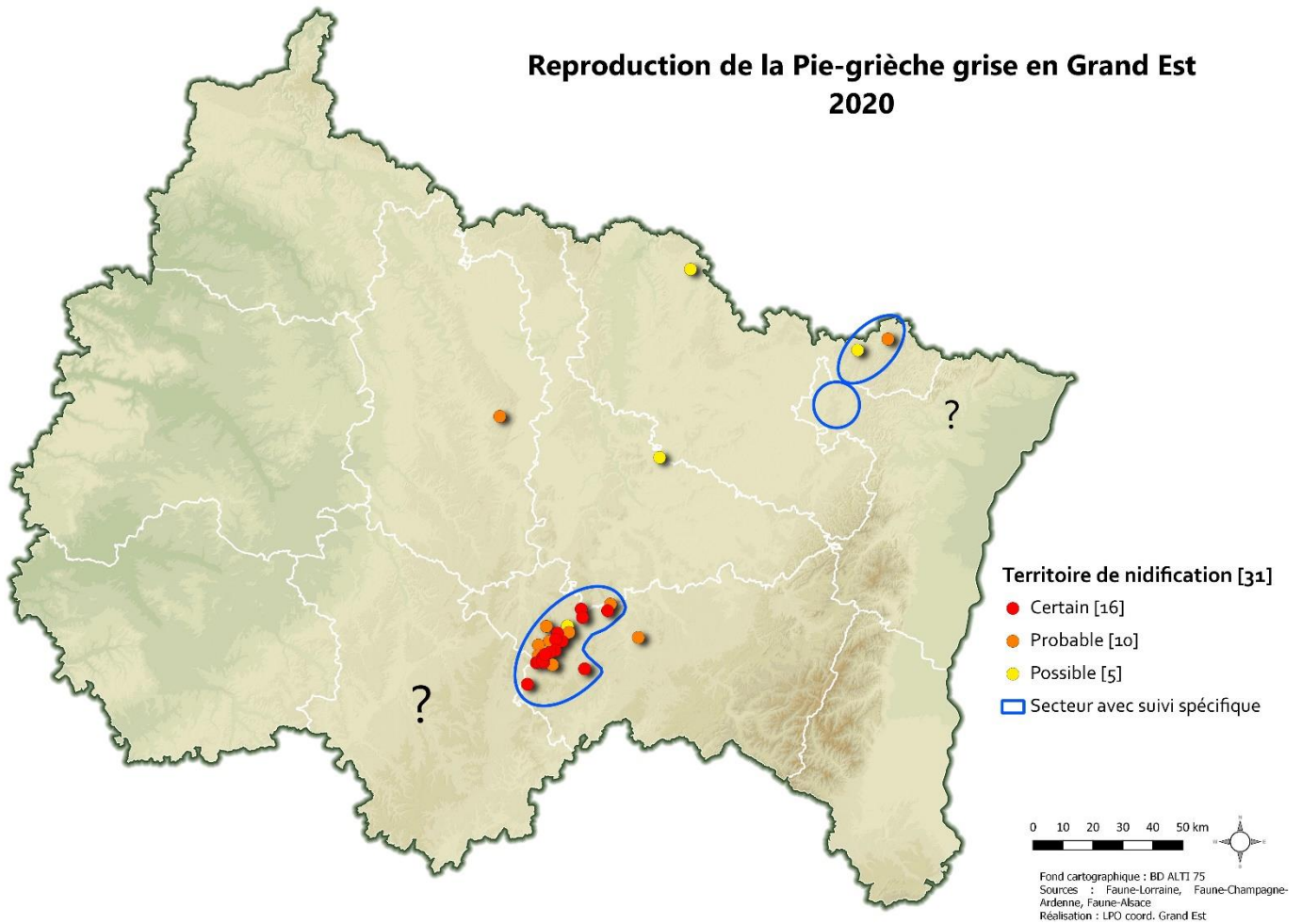
3.1.2. Pie-grièche grise

3.1.2.1. Suivi de la reproduction

En Lorraine, les efforts se sont de nouveau portés sur l'acquisition de connaissances sur des noyaux de population, à savoir : l'Ouest-Vosgien et le secteur de Moselle Est.

Pour la partie alsacienne, les territoires de l'Alsace Bossue ont bénéficié de prospections spécifiques.

Du côté de la Champagne-Ardenne, la dernière enquête datant de 3 ans, il n'y a pas eu de suivi particulier en 2020.



Carte 2. Zones de prospection dédiées à la Pie-grièche grise et territoires identifiés durant la période de nidification en 2020 dans le Grand Est

Résultats

Les suivis spécifiques ainsi que les données opportunistes fournissent un total de 31 territoires de Pie-grièche grise dans le Grand Est, soit un résultat en baisse par rapport à ces dernières années. Plusieurs facteurs en sont à l'origine comme la baisse du nombre de cantonnements dans certains territoires, l'absence d'information pour d'autres et la faible remontée de données opportunistes sur des secteurs moins suivis du fait des restrictions sanitaires en vigueur au printemps 2020.

Sur les 31 territoires identifiés en période de nidification à l'échelle du Grand Est, les 2/3 concernent des individus appariés. La moitié des couples se sont reproduits avec succès : minima de 15 jeunes pour la saison 2020.

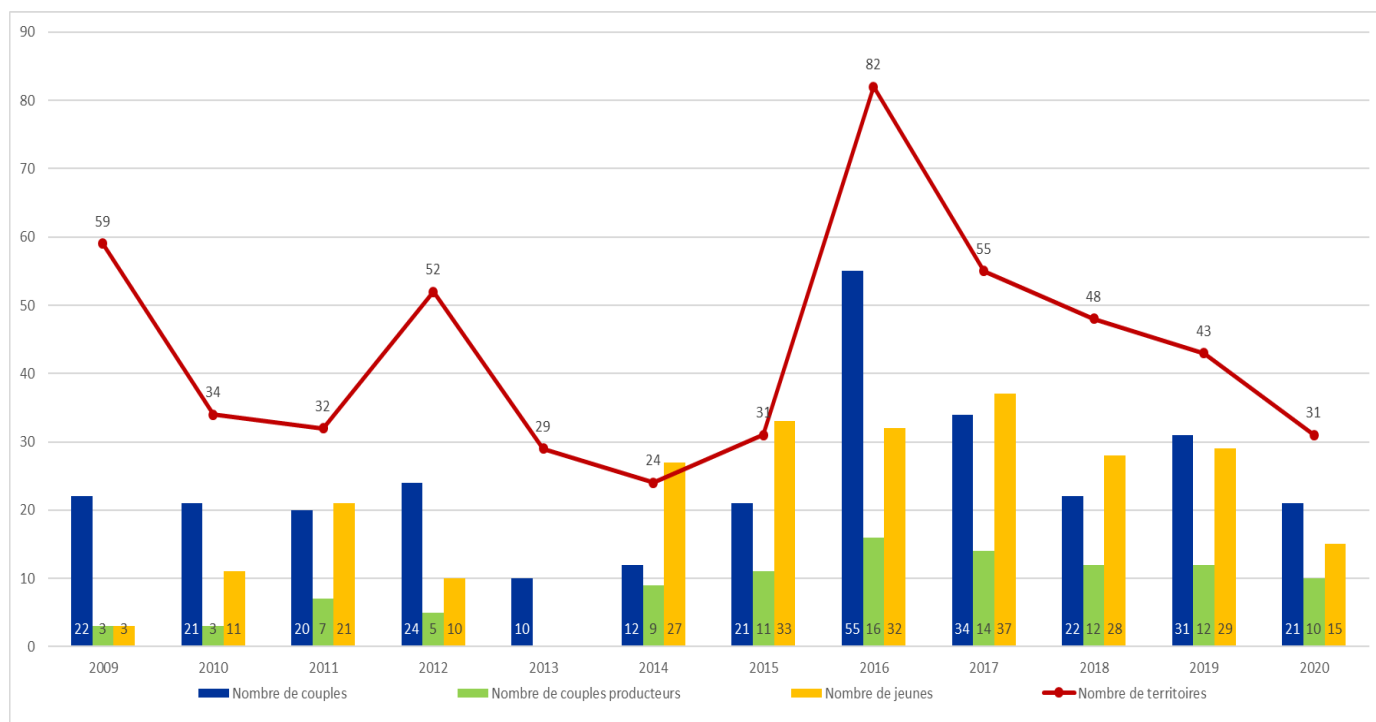


Figure 11. Évolution du nombre de territoires, de couples et de jeunes de Pie-grièche grise dans le Grand Est entre 2009 et 2020

(Mentions corrélées à un indice de nidification possible à certain. Les résultats sont des minimas, les suivis et la pression d'observation étant variables d'une année sur l'autre et d'un territoire à l'autre)

Les résultats globaux sont en deçà de ceux récoltés les précédentes années, mais comme évoqué précédemment plusieurs causes expliquent ces baisses. Les informations fluctuent d'une saison à l'autre du fait de suivis de l'espèce variables d'une année à l'autre et d'un secteur à l'autre. Toutefois les variations observées sur des noyaux ayant bénéficié d'une attention particulière ces dernières tendent à montrer un déclin de l'espèce.

En 2020, l'Ouest Vosgien reste, et de loin, le premier bastion de la Pie-grièche grise à l'échelle régionale avec 95 % des couples.

SECTEUR	NOMBRE DE TERRITOIRE	NIDIFICATION
CHAMPAGNE-ARDENNE	0	
Présence de l'espèce non exclue		
LORRAINE	31	
Ouest Vosgien : secteur Bassigny		
Aingeville	4 couples	Certaine
Auzainvilliers	1 couple	Certaine
Beaufremont	1 individu	Probable
Biécourt	1 couple	Certaine
Hagnéville-et-Roncourt	1 couple	Probable
	1 individu	Possible
Houécourt	1 individu	Possible
Longchamps-sous-Châtenois	1 couple	Certaine
Maconcourt	1 couple	Certaine
Malaincourt	1 couple	Certaine
Médonville	1 individu	Probable
La Neuveville-sous-Châtenois	1 couple	Probable
Robécourt	1 couple	Certaine
Rouvres-la-Chétive	1 individu	Probable
Sandaucourt	2 couples	Certaine
Saulxures-lès-Bugnéville	1 couple	Probable
Urville	1 couple	Certaine
Vandoncourt	1 couple	Certaine
Ouest Vosgien : secteur Plateau sous Vosgien		
Racécourt	1 couple	Probable
Lignéville	1 couple	Certaine
Santois		
Frenelle-la-Petite	1 couple	Certaine
Frenelle-la-Grande	1 individu	Probable
Pays des Trois Frontières		
Waldweistroff	1 individu	Possible
Moselle Est		
Breidenbach	1 couple	Probable
Rimling	1 individu	Possible
Plateau messin		
Bey-sur-Seille	1 individu	Possible
Les Hauts de Meuse		
Valbois	1 individu	Probable
ALSACE	0	
Présence de l'espèce non exclue		

Tableau 4. Liste des communes occupées par la Pie-grièche grise dans le Grand Est durant la phase de nidification en 2020

CHAMPAGNE-ARDENNE

En l'absence d'une recherche spécifique (dernière enquête d'envergure en 2017) et dans le contexte sanitaire limitant la remontée d'observations opportunistes, la présence de la Pie-grièche grise n'est pas avérée pour la saison de reproduction 2020. Aucune analyse tendancielle avec les années antérieures ne peut être conduite. Toutefois, la population champardennaise de Pie-grièche grise est clairement à la baisse si on compare les résultats des deux enquêtes menées en 2009 et 2017. Dans ce laps de temps, le nombre de cantonnements a fondu, passant de 31 à 8 seulement.

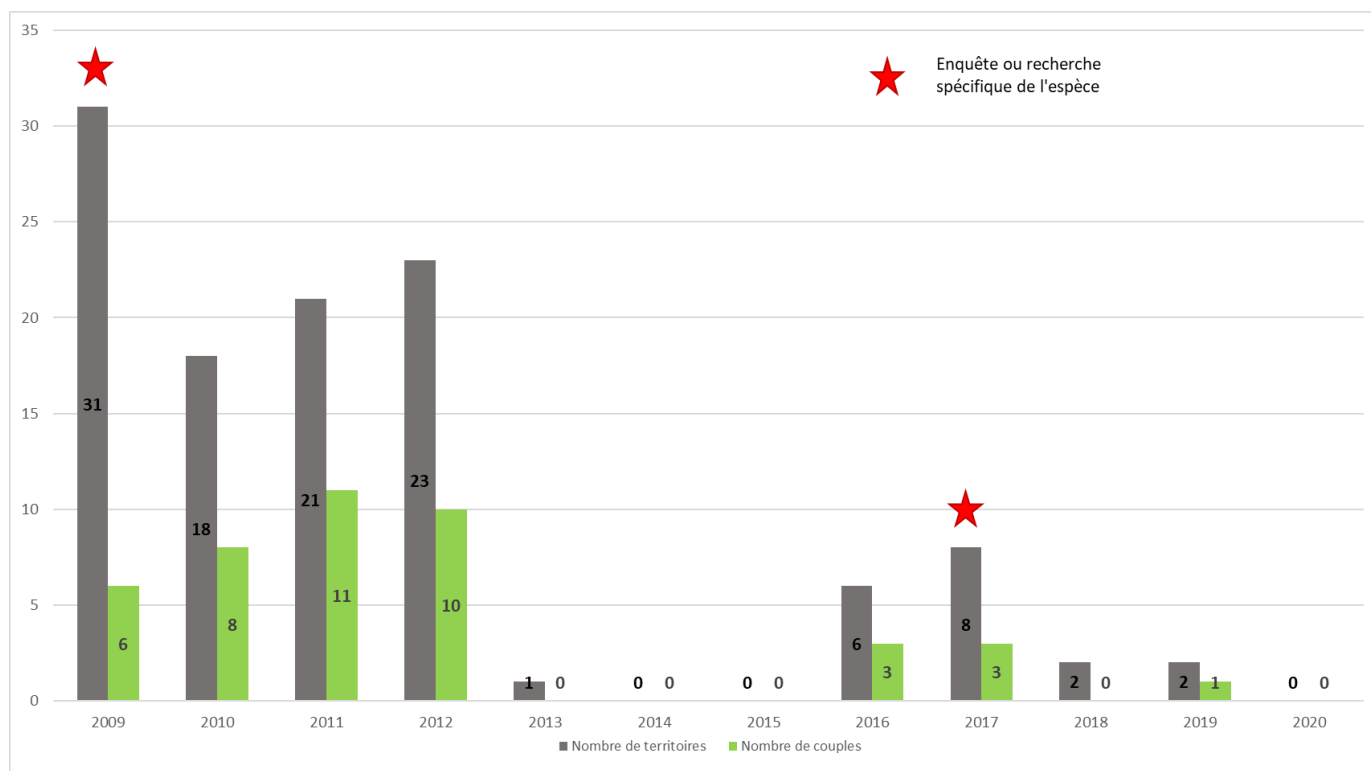


Figure 12. Évolution du nombre de territoires et de couples de Pie-grièche grise en Champagne-Ardenne entre 2009 et 2020. (Données associées à un code nicheur possible à certain)

À souligner l'observation d'un mâle, plusieurs journées consécutives, lors de la dernière décade de mars sur la commune de Belval-en-Argonne (51). Cet individu a même chanté. Des recherches ultérieures n'ont pas permis de le retrouver, suggérant un individu de passage. La Pie-grièche grise hiverne assez régulièrement sur ce secteur ces dernières années, mais les observations n'excèdent qu'exceptionnellement la fin février. En 2017, une suspicion de reproduction avait été émise sur la commune meusienne voisine de Lisle-en-Barrois. Les indices se voulaient toutefois peu probants laissant supposer également un simple individu s'attardant sur le secteur.

Si la dégradation des milieux a conduit à la disparition de certains noyaux de population historiques, ce facteur ne semble pas être la cause directe ou, tout du moins unique, du déclin de l'espèce sur le Bassigny et les Ardennes où des habitats propices se maintiennent. La dynamique de la population du sud Haute-Marne est à analyser en parallèle de celle de l'Ouest Vosgien, ces deux bastions se situant sur la région naturelle du Bassigny. Le déclin nettement plus marqué de la Pie-grièche grise sur le versant champardennais s'inscrit probablement dans un schéma « d'érosion des populations sur les marges d'un noyau qui serait centré sur l'ouest des Vosges » (LPO Champagne-Ardenne, 2020).

LORRAINE

Le cœur de la population de la Pie-grièche grise dans le Grand Est se situe en Lorraine, regroupée ces dernières années en trois noyaux essentiellement :

- Ouest Vosgien et Saintois : dernier grand bastion de la région, suivi annuellement par LOANA depuis 2014. En 2020, ce secteur ne devait pas être inventorié de manière exhaustive, mais le contexte sanitaire ayant contrecarré l'avancé d'une autre action (développement d'un Eco-label, voir paragraphe 3.3.1.1) et dans l'incertitude de pouvoir la mener à bien, le choix a été fait, en accord avec la DREAL Grand Est, d'utiliser les jours alloués à l'étude de la reproduction.
- Moselle Est : inventaires menés par la LPO Coordination Grand Est et un bénévole de la LPO Moselle (J-D Tusch).
- Pays des Trois Frontières : 1 à 3 territoires par an.

En 2020, les prospections ont porté sur les deux premiers noyaux, le troisième n'ayant pas fait l'objet d'un suivi particulier.

Avec 26 territoires, l'Ouest Vosgien comprenant le Bassigny, la Plaine sous-vosgienne et le Saintois, concentre à lui seul plus des deux tiers des sites occupés en période de nidification à l'échelle de la Lorraine. En outre, pour la saison 2020, c'est sur ce secteur que l'on retrouve la totalité des couples producteurs. Les zones d'occupation se déclinent comme suit :

- 16 territoires à nidification certaine dont 13 avec observation du couple,
- 8 territoires à reproduction probable,
- 2 cantonnements indiquant une possible nidification.

En comparaison de l'année 2019, le nombre de territoires se veut en légère baisse (- 5 territoires), tandis que la quantité de couples à reproduction certaine reste stable. Aussi le nombre de couples producteurs apparaît globalement identique entre 2017 et 2020 : entre 10 et 12 couples donnant naissance à des poussins. L'abondance de jeunes s'infléchit en 2020 (nb = 15 ; nb = 29 en 2019), mais pour 4 territoires avec individus appariés, la présence de jeunes est indiquée ou suspectée sans qu'il ait été possible de les dénombrer. Il est donc plausible que la reproduction sur ce secteur lorrain atteigne finalement une valeur assez comparable aux précédentes saisons (nb moyen de jeunes entre 2014 et 2019 en Lorraine = 27,8). Le noyau Ouest Vosgien se maintient, mais on observe sur ses marges une relative fragilité de la population : cas du micronoyau de Lignéville où en 2018, on comptait 5 territoires et seulement 2 en 2020 (1 à nidification certaine et un autre à nidification possible).

Du côté de la Moselle Est, le suivi spécifique mené en 2020 fait état de la présence de deux territoires dont un avec couple. Pour ce dernier, malgré les divers passages opérés, la reproduction effective n'a pu être mise clairement en évidence. Rappelons qu'en 2016, sur ce même territoire des recherches similaires concluaient à la présence de plus d'une vingtaine de cantonnements dont la moitié avec des individus appariés. En 4 ans, la baisse de l'espèce atteint le seuil de 90%. Pour expliquer ce déclin, il est avancé des impacts directs comme l'arrachage de haies. Mais aussi des dérangements liés aux travaux d'entretien des haies en mars alors que certains individus sont déjà cantonnés ou en cours d'installation ou encore la dépose de fumier au pied d'un site de reproduction durant la saison de nidification. Des impacts moins perceptibles doivent également entrer en jeu, car des secteurs propices subsistent toujours sur ce territoire sans toutefois que l'espèce s'y maintienne.

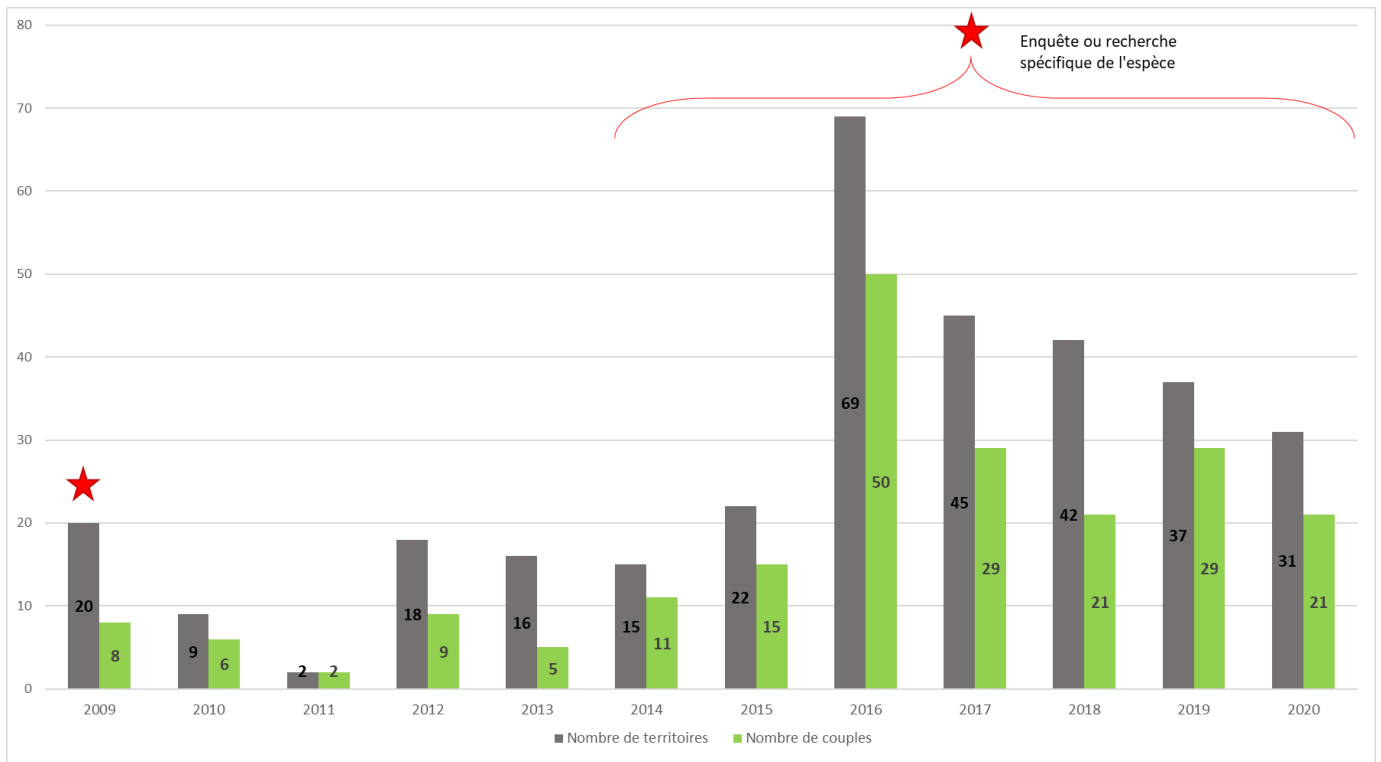


Figure 13. Évolution du nombre de territoires et de couples de Pie-grièche grise en Lorraine entre 2009 et 2020.

(Données associées à un code nicheur possible à certain)

Sur le Pays des Trois Frontières, l'espèce est de nouveau active en 2020 avec toutefois un seul territoire occupé, là où les saisons précédentes elle en occupait de 3 à 5 (données entre 2016 et 2019). Outre un unique site fréquenté, les comportements observés n'ont pu permettre d'aller au-delà d'une nidification possible, alors que les trois dernières années on comptait au moins un couple producteur (entre 2 et 4 jeunes). À noter que sur le versant allemand attenant au Pays des Trois Frontières, la Pie-grièche grise bénéficie de plusieurs mentions avec indices de nidification possible à certain autour de Sarrelouis (information issue du portail www.ornitho.lu).

Bien que la population de Pie-grièche grise de Lorraine reste la plus importante à l'échelle du Grand Est, elle connaît comme ailleurs une régression continue notamment sur ses noyaux les plus fragiles (Moselle Est notamment).

ALSACE

À l'image de ce qui est opéré depuis 2012 et instauré depuis le PRA Alsace (2012-2016), la Pie-grièche grise a fait l'objet d'une recherche approfondie sur certaines communes d'Alsace Bossue : Lorentzen / Butten / Dehlingen.

Nombre de couples								
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
3	3	2	4	3	2	0	0	0

Figure 14. Résultats des prospections Pie-grièche grise effectuées entre 2012 et 2020 sur la zone échantillon de Lorentzen/Dehlingen/Butten (source : LPO Alsace)

Si le secteur d'Alsace Bossue constituait jusqu'alors un des derniers fiefs de la Pie-grièche grise en Alsace, pour la troisième année consécutive les recherches sont restées vaines. Sur la partie est de ce Piémont, des données d'un observateur particulier remontaient partiellement ces dernières années via le Parc Naturel des Vosges du Nord, avec à la clé de 3 à 5 territoires occupés (données entre 2015 et 2019). Pour la saison 2020, le statut de l'espèce est inconnu (impossibilité de récupérer d'éventuelles données).

La Pie-grièche grise connaît un fort déclin sur le territoire alsacien et si jusqu'en 2017 au moins un couple emmenait des jeunes jusqu'à l'envol, depuis les informations se réfèrent au mieux à un cantonnement d'un couple ou plus généralement à des individus isolés. Cette érosion de la population prend sa source probablement dans le faible succès reproducteur des précédentes années impliquant un non renouvellement des individus.

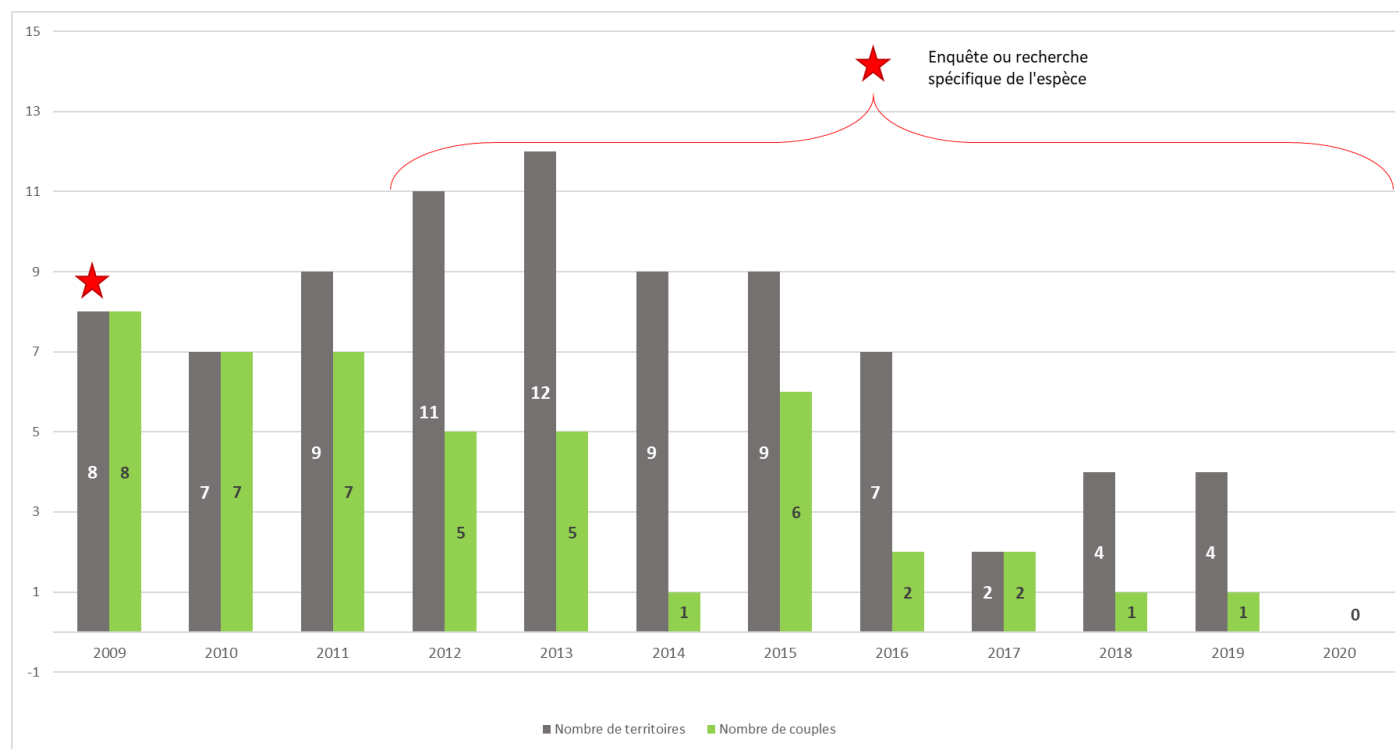


Figure 15. Évolution du nombre de territoire et de couples nicheurs de Pie-grièche grise en Alsace entre 2009 et 2020 (Données associées à un code nicheur possible à certain)

3.2.1.2. Suivi hivernal et transit migratoire

Si l'attention se porte prioritairement sur la période de reproduction, l'espèce bénéficie également d'une surveillance en hiver et aux périodes de transit, assez disparate il est vrai, selon les territoires.

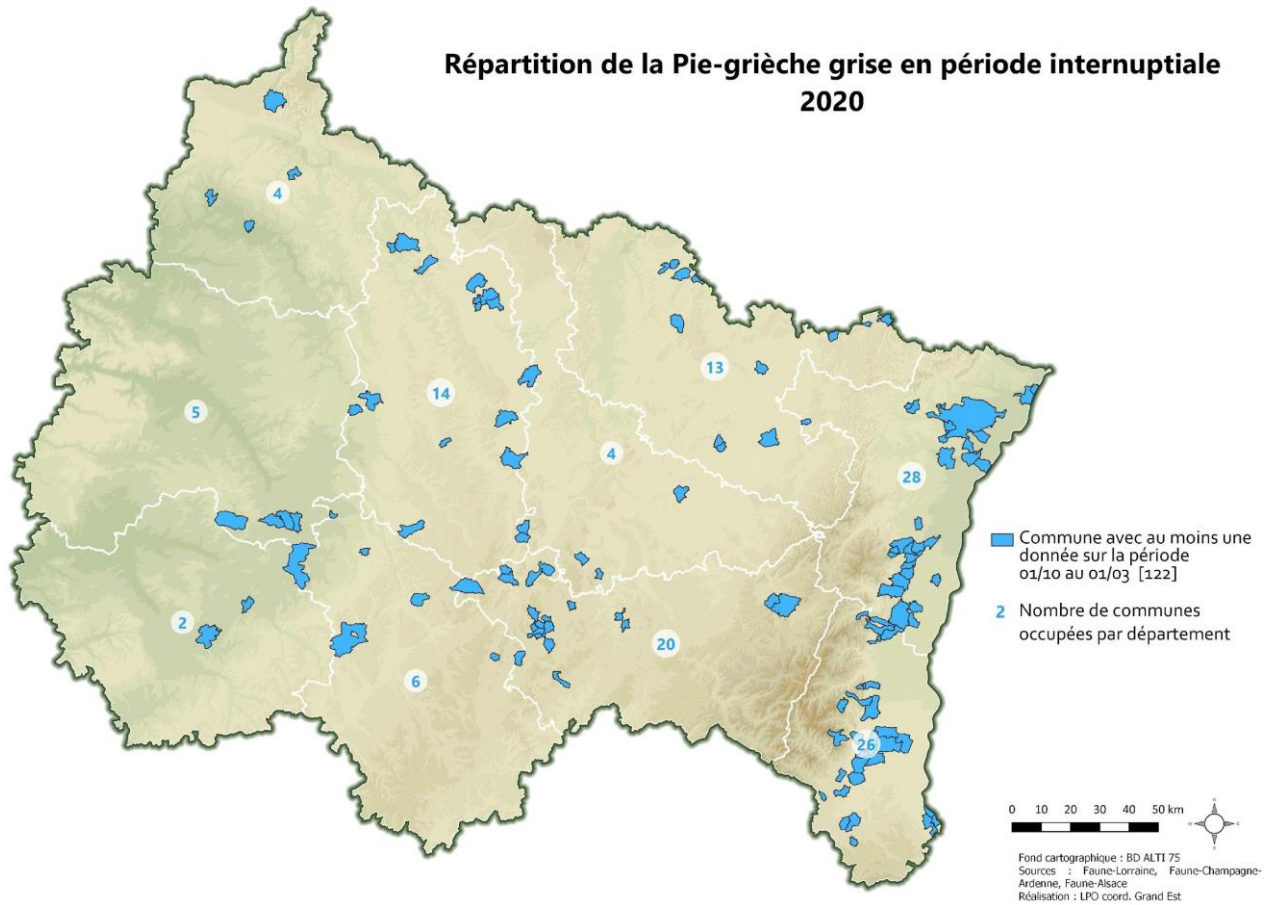
Entre le 01/10/2019 et le 01/03/2020, un peu plus de 120 communes à l'échelle du Grand Est ont été fréquentées au moins une fois par la Pie-grièche grise. Des quelques 524 données récoltées sur la période énoncée plus avant, la quasi-totalité concerne des individus isolés. Plus exceptionnellement certains sites ont accueilli 2 individus simultanément.

Le plus gros contingent se situe en Alsace avec 365 observations sur 54 communes différentes. L'aire de répartition de la Pie-grièche grise connaît un accroissement considérable comparativement à la phase de reproduction. Des individus de contrées plus nordiques abondent sur le territoire alsacien et constituent très vraisemblablement la majeure partie des effectifs.

En Lorraine, tous les départements connaissent au moins un cas d'hivernage. Dans les Vosges, les données se situent sur ou au contact des aires de reproduction avec en sus une apparition sur l'ancien noyau de nidification de Saint-Dié-des-Vosges. La Moselle présente le même cas de figure avec des contacts sur des zones de reproduction (Moselle Est, Pays des Trois Frontières) ainsi que des observations ponctuelles. En Meuse, les secteurs d'étangs attirent sensiblement la Pie-grièche grise (et également les observateurs).

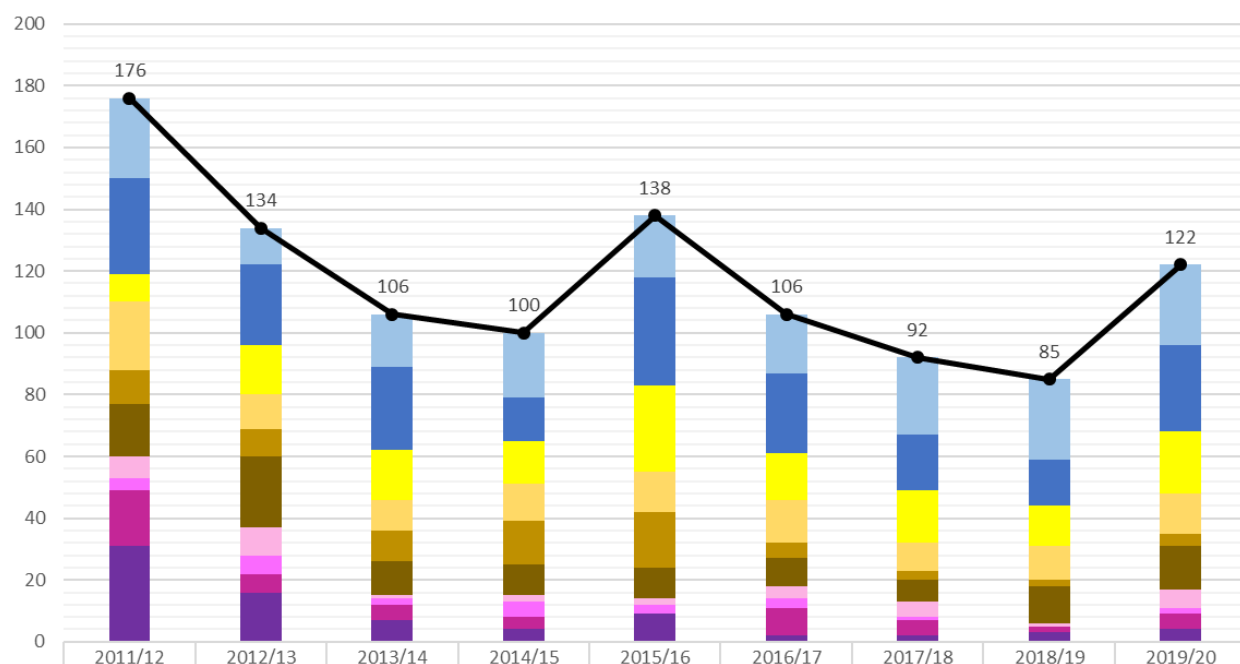
Pour la Champagne-Ardenne, la Pie-grièche grise hiverne régulièrement aux abords des grands plans d'eau (Lac du Der, Lacs de la Forêt d'Orient, Étang de la Horre, Étangs de Belval-en-Argonne) : attirent les oiseaux mais aussi les observateurs. Elle s'observe également sur le secteur de nidification du Bassigny et dans quelques communes des Ardennes.

Répartition de la Pie-grièche grise en période internuptiale 2020



Carte 3. Communes occupées par la Pie-grièche grise au cours de la période du 01.10.2019 au 01.03.2020

Nombre de communes fréquentées durant les périodes de migration et hivernale



	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Haut-Rhin	26	12	17	21	20	19	25	26	26
Bas-Rhin	31	26	27	14	35	26	18	15	28
Vosges	9	16	16	14	28	15	17	13	20
Moselle	22	11	10	12	13	14	9	11	13
Meurthe-et-Moselle	11	9	10	14	18	5	3	2	4
Meuse	17	23	11	10	10	9	7	12	14
Haute-Marne	7	9	1	2	2	4	5	1	6
Aube	4	6	2	5	3	3	1	0	2
Marne	18	6	5	4	0	9	5	2	5
Ardennes	31	16	7	4	9	2	2	3	4
Cumul	176	134	106	100	138	106	92	85	122

■ Ardennes ■ Marne ■ Aube ■ Haute-Marne ■ Meuse ■ Meurthe-et-Moselle ■ Moselle ■ Vosges ■ Bas-Rhin ■ Haut-Rhin

Figure 16. Évolution du nombre de communes fréquentées par département par la Pie-grièche grise au cours des hivers 2011/2012 à 2019/2020

Mieux qu'un comparatif du nombre de mentions, celui de l'abondance de communes fréquentées n'en reste pas moins un indicateur qui n'est pas d'une extrême fiabilité pour comparer l'évolution d'une année sur l'autre et ce d'autant en l'absence d'un suivi généralisé sur l'ensemble du Grand Est. Néanmoins, cela donne une tendance : durant l'hiver 2019/2020, un bon assez net du nombre de communes occupées en Grand Est s'opère en comparaison des 3 périodes précédentes. Il faut remonter à l'hiver 2015/2016 pour retrouver une plus large occupation du territoire ; l'année de nidification suivante s'était avérée exceptionnelle en nombre de territoires (notamment en Lorraine). Ce fait ne semble pas s'être reproduit en 2020. Bien que l'on soit sur une année de transition sur certains territoires, les suivis opérés en Lorraine et Alsace n'ont pas permis d'observer un rebond des populations, au contraire.

Plusieurs hypothèses à cette hausse des cantonnements hivernaux peuvent être émises comme un afflux plus important d'individus venus du nord, une pression d'observation plus prononcée, une meilleure transmission des données, etc.

3.3. Volet conservation

3.3.1 Gestion

3.3.1.1 Projet écolabel « Chouettes vergers pour nos pies-grièches »

Le suivi des pies-grièches sur le secteur Ouest Vosgien depuis 2014 a permis d'identifier les secteurs de reproduction et d'atteindre un haut niveau de connaissance. Cette étape essentielle passée, en découle une nécessaire mise en place d'actions de conservation.

Les pies-grièches évoluant dans des zones agricoles et étant intimement liées à certaines pratiques, l'implication du monde agricole est déterminante dans l'objectif d'assurer la pérennité des espèces. Pour cela, LOANA a souhaité développer un projet sur le territoire de l'Ouest Vosgien en lien avec des agriculteurs engagés en Agriculture Biologique et dans la préservation de la biodiversité sur leur exploitation : l'Ecolabel « Chouettes vergers pour nos pies-grièches ». Cette démarche s'effectue en plusieurs étapes avec en premier lieu la proposition faite aux agriculteurs de bénéficier d'un diagnostic de leur exploitation. Ce dernier permet un lien direct avec les personnes et a pour but de recueillir des informations utiles pour améliorer si nécessaire certaines pratiques dans le but de conserver des habitats à pies-grièches. L'engagement de l'agriculteur se concrétise par l'approbation d'une charte dite des « bonnes pratiques agricoles » donnant lieu à l'attribution de l'écolabel. Les thématiques principales abordées dans cette charte sont les suivantes :

- Le maintien des habitats favorables à la présence des espèces (haies, vergers, arbres isolés, prairies)
- La gestion des prairies et du pâturage (chargement Unité Gros Bétail)
- La lutte contre l'empoisonnement (traitement vermifuge, utilisation de rotenticides et de produits phytosanitaire)

Sans être une marque, cet écolabel permet par la suite une valorisation des produits au travers d'une visibilité accrue via l'application d'un logo sur les emballages des produits fermiers, dont la vente peut se faire de manière directe ou dans le cadre d'un magasin de producteurs.

Menée sur plusieurs années, cette action a pour but à terme de souder un réseau d'agriculteurs pour renforcer la portée des efforts consentis dans la préservation des habitats à pies-grièches au travers de pratiques agricoles plus vertueuses.

L'année 2020 se voulait être le point de départ de ce projet. Les restrictions sanitaires en vigueur au début du printemps ont retardé son lancement. Les assouplissements opérés par la suite permirent la tenue d'une quinzaine de visites de fermes en fin d'été avec à la clé, l'engagement effectif de 3 d'entre-elles dans l'écolabel et le respect des pratiques qui y sont associées.



Figure 17. Logo affilié à l'écolabel et à la Charte des bonnes pratiques agricoles

3.3.1.2 Traitements antiparasitaires

La préservation de la ressource alimentaire constitue, aux côtés de la sauvegarde des habitats, un maillon essentiel pour assurer la pérennité des espèces et une reproduction suffisante (garantir le renouvellement des populations). Agir sur ce levier devient primordial.

Depuis 2018, un travail sur cette thématique a été engagé dans le secteur lorrain par LOANA en lien avec Nestlé Waters/Agrivair. La première année, un dizaine d'agriculteurs du secteur de Contrexéville avaient été démarchés afin d'échanger sur les possibilités d'adapter les traitements de vermifugation sur les troupeaux et de tendre peu à peu au choix de produits de moindre impact sur la faune coprophage, ressource alimentaire majeure pour les pies-grièches. Dans le sillage de ce premier travail encourageant, le déploiement de la sensibilisation à un territoire plus large s'était opéré en 2019. L'adhésion à la thématique et l'engagement furent plus compliqués à obtenir : si en 2018, LOANA avait pu compter sur l'implication de techniciens d'Agrivair facilitant l'identification des agriculteurs et les contacts, les échanges 2019 se sont effectués en direct.

Cette sensibilisation des agriculteurs, la LPO Champagne-Ardenne a également essayé de la décliner en 2019 sur son territoire. Des contacts avaient été pris avec des structures pouvant servir de relais tels la Chambre d'Agriculture de Haute-Marne et le Groupement de Défense Sanitaire.

Un dispositif mis en place en région Auvergne et nommé ELeVE montre la nécessité d'impliquer un autre acteur essentiel dans le monde de l'élevage : le vétérinaire. Ayant en charge la prescription des traitements, son action est d'autant plus importante. Il a en outre la confiance des éleveurs avec intrinsèquement une caution médicale et scientifique dans le choix de molécules moins impactantes sur l'environnement mais qui restent en premier lieu efficaces pour assurer l'excellent état sanitaire des animaux.

Une structure en Grand Est fédère des vétérinaires dont tout ou partie de l'activité est en lien avec le suivi des animaux de rente : le Groupement Technique Vétérinaire fort de 160 adhérents répartis dans 70 cabinets vétérinaires.

En s'appuyant sur le modèle du projet ELeVE, dans la programmation 2020, il était prévu de solliciter cet acteur pour échanger sur les possibilités de travail sur cette thématique de l'antiparasitisme et environnement.

Les restrictions sanitaires ont quelque peu perturbé les avancées sur cette thématique. Une réunion d'échange entre le GTV et les différentes associations s'est toutefois tenue en décembre 2020 (compte-rendu disponible en Annexe 1). L'occasion de présenter les structurations, compétences et domaines d'intervention de chacun et d'évoquer les possibilités d'action sur les traitements vermifuges. Il est ressorti de cette rencontre plusieurs éléments :

- Le GTV est intéressé par cette démarche, étant déjà engagé dans la problématique de réduction de l'utilisation des antiparasitaires
- Il semble peu efficace de chercher à sensibiliser directement les agriculteurs à ce sujet tant il est technique et relève des compétences du vétérinaire spécialiste en parasitologie
- La volonté d'organiser une ou deux journées de présentation d'un dispositif semblable au projet ELeVE mené en Auvergne (<http://www.lpo-auvergne.org/actu/eleve-decouvrez-le-projet-en-video>) afin de rechercher des vétérinaires partenaires et des éleveurs intéressés pour intégrer une démarche de diagnostic.

Associer une pluralité d'acteurs, avec leurs compétences propres, est à coup sûr le meilleur moyen d'avancer efficacement sur cette thématique.

3.3.1. Restauration

Une des actions majeures déployée en faveur de la restauration des milieux à pies-grièches est l'élaboration de projets Trame Verte et Bleue. Elle est en cours depuis 2019 avec pour objectif de déposer des dossiers dans le cadre du dispositif Appel À Projet, porté par la Région Grand Est, la DREAL Grand Est et les Agences de l'eau. Il est bien adapté aux opérations sur les milieux et permet en outre d'intégrer la problématique pies-grièches dans une réflexion territoriale globale (ne pas se concentrer sur une seule espèce, mais étudier plusieurs aspects qui peuvent aboutir au final à un bouquet d'actions plus complet et cohérent).

Les principaux secteurs à pies-grièches encore d'actualités ces dernières années ont été ciblés pour ce développement de projets :

- Champagne-Ardenne : Bassigny et Champagne-humide
- Lorraine : Ouest Vosgien et Moselle Est
- Alsace : Alsace Bossue

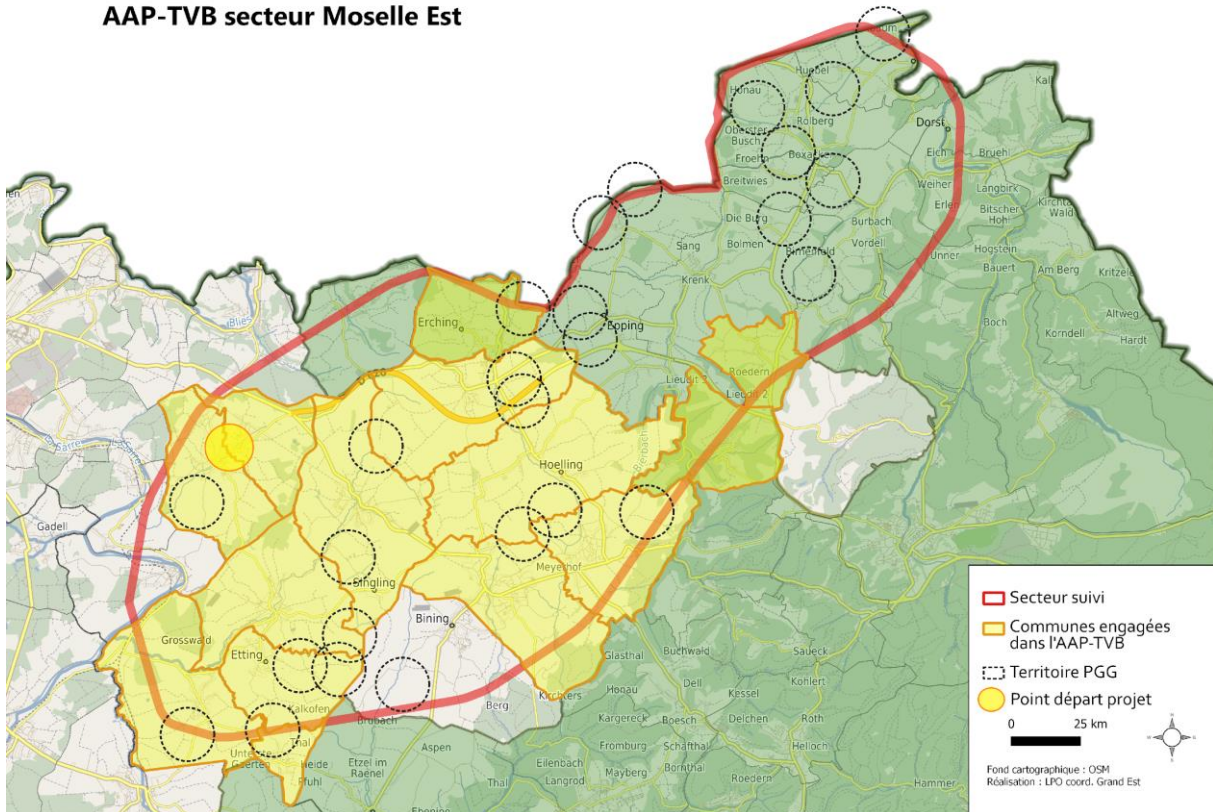
Lorraine :

- Ouest Vosgien (LOANA) : territoire de la communauté de communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) avec au sein du projet, l'intégration d'un volet pies-grièches comprenant la restauration de vergers et la plantation de peupliers de pleins champs (essence dans ce secteur lorrain privilégiée pour l'installation du nid, généralement dans une boule de Gui). Le projet sera déposé à la première session 2021 de l'AAP-TVB.
- Moselle Est (LPO GE) : au début de l'été 2019, des contacts avaient été pris avec une association locale, Archaeopteryx, œuvrant notamment sur la préservation des patrimoines naturels et culturels de Woelfling-les-Sarreguemines et Wiesviller. L'association ambitionnait la plantation d'une haie et d'un linéaire d'arbres fruitiers sur le secteur. Ces aménagements pouvaient servir de point de départ au montage d'un projet plus conséquent. Un événement météorologique majeur intervenu en août 2019 a provoqué des dégâts d'importance dans les vergers, les linéaires d'arbres et autres éléments boisés de ce secteur : plus de 2000 arbres endommagés. Plusieurs élus locaux et habitants de ce territoire se sont émus de cette situation, l'arboriculture fruitière tenant une place prépondérante, avec un fort attachement culturel. Plusieurs communes touchées faisant partie du Parc Naturel des Vosges du Nord tandis que d'autres bénéficiant du statut de commune associée, le PNR a conduit le montage d'un projet AAP-TVB en faveur de la (re)plantation de vergers et d'arbres isolés, auquel la LPO s'est adjointe on y intégrant un volet Pie-grièche grise. Ceci afin, d'une part, de ne pas monter deux projets en parallèle et d'autre part de bénéficier de la dynamique locale qu'insufflent le PNR.

En trois mois, un dossier complet a été monté et déposé lors de la première session AAP-TVB de l'année 2020 : objectif de planter plus de 3000 arbres fruitiers et 30 km de haie et ce sur 14 communes. Les territoires à Pie-grièche grise ont été ciblés en priorité : au moins 8 bénéficieront d'une amélioration de la trame verte locale à travers de plantations de haies champêtres, d'alignements de grands d'arbres, d'arbres fruitiers.

Les financeurs ayant émis un avis positif au regard. Octobre 2020 marque le lancement de ce projet qui court sur trois années. À ce jour, 600 arbres fruitiers ont pris place dans des parcelles privées et près de 800 m de haies sont en place : petites plantations organisées dans le cadre d'animations scolaires. L'automne 2021 verra le lancement des opérations de plus grandes envergures.

AAP-TVB secteur Moselle Est



Carte 4. Situation du territoire impliqué dans l'AAP-TVB « Les Vosges du Nord après la Tornado, vers une biodiversité augmentée »

Champagne-Ardenne :

- Bassigny : contact avec la Communauté de communes du Sud Haute-Marne ainsi que de la commune de Breuvannes-en-Bassigny en 2019 (la LPO ayant déjà travaillé sur ce territoire dans le cadre d'un Diagnostic de la Biodiversité Communal). Les échanges devaient se poursuivre en 2020 mais les mesures liées à la COVID ont contraint à repousser les échanges et à retarder le développement d'un projet sur ce secteur. Une réaffectation des jours alloués à cette action sur le PNA Rôle des genêts (mesures d'urgence) a été faite après accord de la DREAL.
À noter que les communes contactées dans le Bassigny n'ont à ce jour pas donné suite et qu'une dynamique semble difficile à mobiliser dans ce secteur.
- Champagne-humide : rencontre avec un groupement d'agriculteurs, présentation du dispositif AAP-TVB en 2019. Émergence d'un projet TVB sur 4 communes pour le moment avec neuf secteurs d'aménagements envisagés (haies, arbres fruitiers, mares).
L'objectif initial était de pouvoir intégrer le projet de ce territoire dans une demande associée avec le Bassigny, mais faute d'avancée sur ce secteur, les projets de la Champagne-humide restent en

attente. La recherche de solutions autres pour les faire aboutir sera à rechercher s'il n'y a pas de réelles volontés des acteurs locaux du sud haut-marnais d'agir dans le cadre du dispositif AAP-TV.B.

Alsace :

En continuité des contacts pris en 2019 avec des associations locales, une rencontre a été organisée avec le Président et le directeur adjoint de la Communauté de communes d'Alsace Bossue pour une présentation du dispositif AAP-TV.B et de la problématique pies-grièches. Cette collectivité n'a pas montré une volonté de mettre en œuvre à court terme cette action. À voir dans le temps si cette thématique fait écho avec la possibilité de voir émerger un projet.

3.3.2 Protection

3.3.2.1 Prise en compte de la présence des pies-grièches dans les projets d'aménagement et de planification du territoire

Les outils de planification du territoire recèlent des possibilités pouvant aider à la préservation des habitats à pies-grièches. C'est le cas notamment des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) avec l'opportunité de classer des portions de territoire dans la catégorie N (= zone naturelle).

LOANA, en continuité des actions entreprises dans le cadre d'un AAP-TV.B en faveur des vergers sur la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CCPCST), a travaillé au classement en catégorie N de l'ensemble des habitats restaurés pour les pies-grièches (plantation de 4300 arbustes et 130 arbres fruitiers) dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCPCST. Les 10 communes de ce territoire ont validé cette disposition en 2020.

3.3.2.2 Affaire juridique

L'année 2020 est malheureusement marquée par plusieurs cas d'arrachage de haies ou d'entretien durant la période de nidification : 5 au total (Vosges et Haute-Marne). Des plaintes pour destruction intentionnelle d'espèces et d'habitats en période de reproduction ont été déposées par les associations concernées. Des courriers d'informations sur la présence de pies-grièches avaient été envoyés les précédentes années aux propriétaires. Cela a permis à l'OFB de caractériser l'intentionnalité de ces faits graves.

3.3.2.3 Assurer une meilleure protection des espèces

Le département des Vosges ayant engagé un processus d'actualisation de ses Espaces Naturels Sensibles (ENS), une proposition de création d'un nouveau site a été formulée afin d'englober le noyau de population de la Pie-grièche grise de l'Ouest Vosgien (voir courrier en Annexe 2). LOANA a rencontré les services du département à l'été 2020 afin de discuter de cette possibilité.

Il semble que la création d'un ENS aussi vaste ne semble pas de prime abord faire partie de la politique ENS dans les Vosges, toutefois l'intégration de la problématique pies-grièches dans les sites ENS actuels a fait son chemin. Les échanges doivent se poursuivre.

3.3.2.4 Synthèses des données

Dans le cadre de sollicitations du réseau associatif par les porteurs de projets (parc éolien, parc photovoltaïque, etc.) afin d'obtenir des pré-diagnostic de l'avifaune, un avis est rendu sur les pies-grièches (présence ou non des espèces, sensibilités). Plus d'une dizaine d'avis ont été rendu en Lorraine par la LPO Grand Est et LOANA en 2020. Les territoires de pies-grièches sont relativement épargnés pour le moment.

3.3. Volet coordination et sensibilisation

3.4.1 Coordination

3.4.1.1 Réunion technique

Un Comité technique a eu lieu le 09/10/2020 en distanciel. Les situations de la Pie-grièche grise et de la Pie-grièche à tête rousse en Alsace, en Lorraine et en Champagne-Ardenne y ont été abordées, ainsi que les actions déjà entreprises par les structures localement. Cette réunion avait pour but également d'arrêter les axes de travail pour la saison 2021 (compte-rendu disponible en Annexe 3).

3.4.1.2 Avancées PRA et PNA

En 2020, les réflexions et l'écriture du Plan Régional d'Actions Grand Est se sont poursuivies avec l'élaboration de l'ensemble de la partie connaissance : état des lieux des populations, historique des évolutions, atteintes et menaces connues, actions entreprises sur les ex-régions. Les grandes actions à mettre en œuvre dans ce futur PRA Grand Est ont également été définies. Il reste à affiner les fiches actions, établir un budget et valider le document par un comité de relecture composé d'experts et la DREAL avec une présentation-validation en CSRPN.

Au niveau national également, les choses bougent. Bien que le Plan National d'Actions établi en 2013 n'ait jamais été validé par l'État, il a régi et orienté les multiples déclinaisons au niveau régional. Ces dernières pouvant prendre la forme de document cadre de type Plan Régional d'Actions ou une « simple » application de mesures nationales à l'échelle locale. Dans l'optique de renouvellement du PNA, la LPO France a été missionnée pour réaliser une synthèse des diverses actions menées en France. Le rapport qui en a découlé constitue la base devant conduire possiblement à la rédaction d'un nouveau plan national. Une réunion bilan (visioconférence) de ce travail de synthèse a été organisée le 18/12/2020 en présence des divers acteurs œuvrant sur la thématique pies-grièches en France.

3.4.2 Sensibilisation

3.4.2.1 Courrier de sensibilisation à destination des communes

Bien souvent, on déplore certaines atteintes sur les sites de nidification, encore faut-il que les personnes aient connaissance de l'occupation de leurs parcelles par un couple de pie-grièche. Des démarches ont été entreprises localement ces dernières années pour informer les propriétaires.

Lors d'une précédente réunion technique intervenue à l'automne 2019, en accord avec la DREAL, il a été convenu d'informer également les communes de la présence d'espèces protégées sur leurs territoires. Ainsi les structures œuvrant sur le PRA en Grand Est, ont travaillé au cours de l'année 2020

sur un modèle de courrier type (voir Annexe 4) ainsi qu'à l'élaboration de la liste des communes destinataires sur la base d'une présence avérée de la Pie-grièche à tête rousse et/ou de la Pie-grièche grise en période de nidification entre 2015-2020 : plus de 140 communes concernées.

Le courrier a été transmis à la DREAL Grand Est pour validation et apport d'éléments législatifs si nécessaire. Elle prendra également en charge son envoi aux communes.

3.4.2.2 Animation

Une manifestation était prévue sur le secteur de la Haute-Marne pour le printemps 2020 dans l'optique de faire découvrir au grand public l'univers des pies-grièches. Le contexte sanitaire en vigueur n'a pas permis de réaliser cette animation.

REMERCIEMENTS

Les structures participantes aux suivis des pies-grièches sur le territoire régional remercient la DREAL Grand Est ainsi que le FEDER et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, et le Conseil Départemental de la Meurthe-et-Moselle pour leurs soutiens financiers respectifs.

Nous remercions également l'ensemble des structures et les observateurs bénévoles ayant participé aux inventaires et/ou ayant communiqué leurs observations sur les bases Visionature (Faune-Alsace, Faune-Lorraine et Faune-Champagne-Ardenne).

Bibliographie

- BRUNET C. (2015)**, Suivi et conservation des Pies-grièches à tête rousse (*Lanius senator*) dans le Saintois - Rapport d'activités 2015 - LOANA. 24 p.
- BUCHÉL E., (2012)**, Les Pies-grièches grise et à tête rousse. Plan régional d'actions Alsace 2012-2016. Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace – DREAL Alsace. 58p.
- BUCHÉL E., (2013)**, Les Pies-grièches grise (*Lanius excubitor*) et à tête rousse (*Lanius senator*) en Alsace : statut, menaces et plan régional d'actions. Ciconia 31 (1-2), 2013, 31-51
- BUCHÉL E. & DIDIER S. (2015)**, Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse – Bilan des actions menées en Alsace dans le cadre du Plan régional d'actions en 2014 - DREAL Grand Est - LPO Alsace. 22p.
- BUCHÉL E. & DIDIER S. (2016)**, Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse – Bilan des actions menées en Alsace dans le cadre du Plan régional d'actions en 2015 - DREAL Grand Est - LPO Alsace. 23p.
- BUTTET A., HOFFMANN N., TOUSCH J-D. (2018)**, Suivi et conservation de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) en Lorraine : rapport d'activités 2018. LOANA / LPO Grand Est. 23 p
- BUTTET A. (2019)**. Suivi et conservation de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) en Lorraine : rapport d'activités 2019. LOANA / LPO Grand Est. 15 p
- COCA (1991)**, Les oiseaux de Champagne-Ardenne. 290p
- COEA (1989)**, Livre rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace. Ciconia 13 n°spéciale 312p.
- DEHEM C. (2018)**, La Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) en Wallonie, statut en 2016, dynamique de population et mesures de conservation, document de travail. Service public de Wallonie, 104 pp.
- DIDIER S. (2014)**, Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse – Bilan des actions menées en Alsace dans le cadre du Plan régional d'actions en 2013 - DREAL Grand Est - LPO Alsace. 27p.
- DIDIER S. & MOKUENKO N. (2017)**, Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse – Bilan des actions menées en Alsace dans le cadre du Plan régional d'actions en 2016 - DREAL Grand Est - LPO Alsace. 23p.
- DIDIER S., CORNEN T., DUPUIS (2018)**, Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse – Bilan des actions menées en alsace dans le cadre du Plan régional d'actions en 2017 - DREAL Grand Est - LPO Alsace. 30p.
- DIDIER S. (2019)**, Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse – Bilan des actions menées en Alsace dans le cadre du Plan régional d'actions en 2018 - DREAL Grand Est - LPO Alsace. 26p
- FLITTI, CAUPIENNE, GILLOT (2015)**, Pie-grièche à tête rousse, in Issa N. et Muller Y. coord. (2015). Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF / MNHN. Delachaux et Nestlé, Paris.
- GADOT A.S. (2010)**, Actions régionales Pies-grièches 2010. Ligue pour la Protection des Oiseaux en Champagne-Ardenne. 29p
- GADOT A.S. (2011)**, Actions régionales Pies-grièches 2011. Ligue pour la Protection des Oiseaux en Champagne-Ardenne. 67p
- GADOT – LPO CHAMPAGNE-ARDENNE (2018)**, Animation actions « Pies-grièches » en Champagne-Ardenne (2018). 21p

GENDRE N. (1999), La Pie-grièche à tête rousse. Une espèce menacée en Lorraine. Etude de la population du Saintois. Estimation de l'effectif régional. Proposition d'un plan d'action. MST Aménag. Evt. Univ. Metz.

IDELON, C. & THIEROT, J.C. (1995), Etat des populations de pies-grièches à tête rousse dans le périmètre de la colline de Sion et propositions de mesures de gestion préservant ses biotopes de reproduction. Rapport LPO Lorraine / Direction Régionale de l'Environnement, Metz. 30 p.

ISSA N. & MULLER Y coord (2015). Atlas des oiseaux de France Métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris. 1048p.

JEAN L-K, SCHREIBER A., BERTRAND A., HOFFMANN N., DIDIER S., TOUSCH J-D., MOKUENKO N., ISAMBERT J. & LEGEAY C. (2018), Suivi et conservation de la Pie grièche grise, de la Pie-grièche à tête rousse et de la Pie-grièche écorcheur en Lorraine : Rapport d'activités 2017. LOANA / LPO coordination Lorraine. 43 p.

LEBLANC. G, LEGER. M, PATIER. N. (2014), Suivi et conservation des populations de Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) et de Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) dans le sud lorrain. LOANA / Coordination LPO Lorraine / DREAL Lorraine.

LEBLANC & BUFFET (2020), Mise en œuvre du PRA Pie-grièche en Lorraine : rapport d'activités 2020. LOANA. 26p

LEFRANC & ISSA (2013), Plan national d'actions Pies-grièches *Lanius Sp* 2014-2018, non validé. MEEDDAT.

LEFRANC (1999), Les pies-grièches en France : statut, répartition et habitats. Ornithos 6-2, 1999, 58-82.

LEFRANC (2010), La Pie-grièche grise. Présentation synthétique et fluctuations et déclin d'une population de Pie-grièche grise suivi en région de Saint-Dié. Ciconia 34, 2010

LEFRANC (2011), Historique et statut récent de la Pie-grièche grise en France. Ornithos 18-5, 2011, 261-276

LEFRANC (2015), Pie-grièche grise, in Issa N. et Muller Y. coord. (2015). Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF / MNHN. Delachaux et Nestlé, Paris.

LPO Champagne-Ardenne (2019), Animation actions Pies-grièches en Champagne-Ardenne. 39p

LPO Coordination Grand Est (2019), Animation régionale du Plan national d'actions Pies-grièches en région Grand Est - Bilan des actions menées en 2018. 45p

LPO Coordination Grand Est (2020), Animation régionale du Plan national d'actions Pies-grièches en région Grand Est - Bilan des actions menées en 2020. 23p

LEFRANC (2017), Histoire récente, statut actuel et tendances évolutives des pies-grièches *Lanius sp.* dans le Grand Est. Ciconia 41 (1-2), 2017, 12-26.

MIONNET A. (2009), La Pie-grièche grise en Champagne-Ardenne. Bilan de l'enquête 2009. Ligue pour la Protection des Oiseaux et Regroupement des Naturalistes Ardennais. 32p

MULLER Y et al. (1998), La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), oiseau de l'année 1998 en Alsace – bilan de l'enquête. Ciconia 22 : 81-98

PATIER N. (2009), non publié. La Pie-grièche grise en Lorraine. Enquête Pie-grièche grise en Lorraine. 20 p.

SCHREIBER A. (2017), Suivi et conservation de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) et de la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) en Lorraine. Rapport d'activité 2016. LOANA / LPO Coordination Lorraine / NEOMYS. 39p.

YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1994). Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société ornithologique de France. 775 p.

Page internet :

<http://www.birdlife.org>

<http://www.faune-champagne-ardenne.org>

<http://www.faune-lorraine.org>

<http://www.faune-alsace.org>

<https://www.ornitho.lu>

ANNEXES

Annexe 1 : Compte-rendu de la rencontre avec GTV du 12/10/2020

Compte rendu

Type de la réunion : Présentiel et visioconférence

Personnes présentes

Clotilde LAFFINEUR – Animatrice du GTV Grand Est gtvge@sngtv.org

Xavier VANDENBROUCKE – Vétérinaire adhérent au GTV veto.chatenois@orange.fr

Marie DELIGNY – Chargée de mission LPO Grand Est marie.deligny@lpo.fr

Anne-Sophie GADOT – Chargée de mission LPO Champagne-Ardenne anne-sophie.gadot@lpo.fr

Eric BRUNISSEN – Chargé de mission LPO Alsace eric.brunissen@lpo.fr

Personnes excusées :

Guillaume LEBLANC – Directeur de LOANA lorraine_association_nature@yahoo.fr

Présentation du GTV Grand Est

- Association qui regroupe 160 adhérents pour 70 cabinets vétérinaires. Les vétérinaires rayonnent dans un périmètre d'environ 40km autour de leur cabinet.
- Création d'un poste salarié lors de constitution du GTV régional en 2017.
- Le GTV regroupe des vétérinaires intervenant dans les exploitations d'animaux de rente, il assure la représentation de cette part de la profession auprès des administrations et du monde agricole.
- Le GTV a également un rôle de représentation technique (différent de l'Ordre et du Syndicat). Il assure la formation des adhérents sur un certain nombre de sujets dont le parasitisme.

Question : Quelle est le lien avec les Groupements de Défense Sanitaire ?

Les GDS regroupent des éleveurs et les GTV travaillent avec eux. GTV et GDS participent à des commissions communes.

Activité des vétérinaires et actions sur les traitements antiparasitaires engagées au sein du GTV

Xavier Vandembroucke est installé à Châtenois (88) au sein d'un cabinet mixte avec une part sur la gestion du parasitisme en élevage (une vingtaine de structures suivies). Il présente un petit historique de l'évolution du rapport aux traitements antiparasitaires :

- Usage important des antiparasitaires dans les années 70-80 en lien avec la dynamique productiviste => accroître les performances des animaux.
- Problèmes de résistance et environnementaux impliquent un changement dans les années 2000 => des traitements trop importants peuvent rendre les animaux plus vulnérables. Beaucoup de traitements sont réalisés par excès de sécurité plutôt qu'un réel besoin.
- 2006-2013 : plan éco antibio => a reçu un bon écho et c'est bien développé. Le plan éco antiparasitaire n'avait pas été validé.

- Globalement la parasitologie (aspect biologique) ne constitue pas une thématique de prédilection au sein des écoles vétérinaires et des cabinets vétérinaires.

Xavier Vandembroucke souligne que dorénavant les éleveurs sont intéressés par les démarches de baisse des traitements (aspect économique).

Il propose un suivi particulier de chaque exploitation qui passe par un bilan initial (recensement des pratiques : utilisation des parcelles, traitements appliqués, chargement des parcelles, etc.) afin d'évaluer le parasitisme et en fonction des résultats d'appliquer un traitement ou pas et d'adapter la thérapeutique.

Question : Quelle est la prise en charge des analyses ?

Un bilan d'entrée coûte 250 € + frais d'analyse. Cette prestation est facturée à l'éleveur. Il s'agit d'une démarche vertueuse, toute utilisation de produit est expliquée et ça permet de diminuer le coût du déparasitage (1000 à 1500 € si ce n'est pas rationalisé). Par la suite il y a une visite de printemps et une en automne => prévention

Concernant les analyses certaines peuvent être traitées au sein même des cabinets (coproscopie), d'autres sont transmises à des labos (test ELISA, dosage pepsinogène).

Question : Certains éleveurs reviennent-ils en arrière ?

Il y a diverses approches selon les éleveurs :

- *Certains veulent garder leurs habitudes et disent « qu'ils savent ».*
- *Certains cherchent uniquement la sécurité => coût élevé mais ça tranquillise.*
- *Des éleveurs font la démarche une année (bilan + conseil de traitements) mais ne suivent pas toutes les recommandations ou adaptent eux-mêmes les traitements l'année suivante.*

Porte d'entrée pour engager l'éleveur dans une démarche d'adaptation, de réduction des traitements => lorsqu'un éleveur rencontre un problème, lorsqu'il vient de procurer un produit.

Il n'est pas toujours évident aussi de mobiliser les vétérinaires dans cette démarche : la profession se rémunère peu sur l'acte vétérinaire mais davantage sur la vente des produits.

En 2020, le GTV GE a déployé une formation composée de deux modules (théorie / pratique) sur le thème de la gestion du parasitisme en milieux humides, assurée par P. Camuset (réfèrent sur la parasitologie en France) :

- Participation de 12 vétérinaires au 1^{er} module, un peu moins au deuxième (manque de temps, de dispo, covid).
- Organisation dans le cadre du PNA zones humides => gratuité pour les participants

Question : Comment s'organise une formation ?

La SNGTV porte les formations et le GTVGE les déploient. La SNGTV propose également des formations en parasitologie sur Paris.

Question : A combien s'élève le coût d'une formation ?

Le GTVGE se renseigne sur le montant moyen. Si la formation en parasito de cette année a été gratuite pour les éleveurs, généralement elles sont payantes mais possibilité d'avoir recours aux organismes de financement de formation des éleveurs pour une prise en charge du coût.

Question : Y a-t-il une formation en parasitologie de prévue en 2021 ?

Rien pour le moment, car cela vient d'être fait. Il y a entre 6 à 8 formations d'organisées par an en Grand Est => planning déjà bien rempli si on tient compte des disponibilités des vétérinaires.

Périodes propices pour l'organisation de formation : Mars-Juin et fin septembre/ Octobre (hors vacances scolaires).

Pies-grièches et projet ELEVE :

Quelques diapos sont projetées afin de présenter la structuration régionale (coordination, PRA) et les pies-grièches (espèces, statuts, menaces).

Le projet ELEVE en Auvergne connu un beau succès auprès des vétérinaires car il y a eu beaucoup de formations et le projet était bien cadré :

- Grille de visite d'élevage avec points de contrôle
- Comparatif entre vétérinaire et élevage sur le projet : permet d'échanger et à chacun de s'améliorer
- Evaluation des résultats
- Valorisation du conseil vétérinaire

Remarque : approcher les éleveurs sur ces questions de parasitologie et d'environnement est parfois compliqué.

Le vétérinaire constitue une bonne porte d'entrée => valeur confiance (accompagne les éleveurs au quotidien, est présent rapidement en cas de besoin, suivi continu des élevages). Le GTV est ok pour faire le lien.

Les vétérinaires sont à même de « sélectionner » les éleveurs les plus intéressés par la thématique.

Il a été présenté un tableau des substances par recommandation d'utilisation

Molécules à privilégier	Molécules à éviter ou à utiliser ponctuellement	Molécules à proscrire
Cambendazole, Fenbendazole, Levamisole, Imidazothiazoles Triclabendazole Salicylanilides	Moxidectine Cyperméthrine Fébantel Deltaméthrine Cyhalothrine Coumaphos Perméthrine Méthoprène	Ivermectine Abamectine Doramectine Dichlorvos Eprinomectine
Oxyclozanide Nitroxinil Mébendazole Oxfendazole Albendazole Closantel	Phénothiazine Ruélène Fenvalérate Pipérazine Diflubenzuron Alfa-cyperméthrine Clorsulon Fluméthrine Triflumuron	

Extrait de la plaquette : « Préconisations sur l'usage des vermifuges sur les troupeaux domestiques » réalisée par LOANA

Xavier Vandenbroucke précise notamment :

- que certaines molécules ne sont plus utilisées en France.
- qu'il est parfois compliqué de se passer de certains traitements : antiparasitaires externes
Cyperméthrine, Perméthrine => quasi incontournables

Question : L'utilisation d'une molécule considérée comme moins néfaste sur l'environnement est-elle simple ? Les molécules se valent-elles ?

Les classements des molécules s'effectuent selon le triptyque : bio accumulation / toxicité / persistance. Les seuils pour passer d'une classe à l'autre sont parfois ténus. Le choix d'une molécule plutôt qu'une autre n'est pas simple, il faut prendre en compte différents aspects.

Des molécules classées comme à privilégier ont une action très courte (2h) => Rompt le parasitisme à l'instant T mais 3 semaines plus tard autant de parasites. A privilégier à la rentrée des animaux (Treat and move ou traiter et changer de parcelle, mais mauvais d'un point de vue résistance. Ex : strongles : laisse les parasites résistants qui colonisent l'autre parcelle...). En outre l'efficacité est moindre (75% contre 90% pour des molécules classées comme « à éviter ou utiliser ponctuellement » ou « à proscrire »).

Il convient de privilégier les traitements à l'entrée des animaux (stockage des rejets => fumier => laisse le temps aux molécules de se dégrader).

Question : la transmission d'un document d'information aux éleveurs pourrait-il suffire pour le choix des molécules ?

Cela est risqué. Le choix des traitements antiparasitaires demande des connaissances, il faut bien analyser le besoin et adapter les traitements. Laisser le choix aux éleveurs n'est pas le plus opportun notamment si on est dans une démarche de réduire/d'adapter le recours aux traitements => sans conseils individualisés, il est possible que les éleveurs aillent/continuent de choisir la sécurité et donc de traiter trop et/ou tout.

Actions à venir en Grand Est

Pour lancer une dynamique régionale sur cette thématique il est proposé des journées d'informations (plus que de formation) regroupant des vétérinaires et des éleveurs volontaires sur des noyaux de population de pies-grièches (PG).

- Co-animation GTV / LPO + LOANA
- Au vu des populations de PG, il y aura peu de vétérinaires concernés. Il est proposé de regrouper des secteurs pour réaliser deux journées dans le GE : **Bassigny Haute-Marne/Ouest Vosgien** et **Moselle Est/Alsace Bossue**. Marie doit envoyer une carte des secteurs à PG afin que le GTV puisse commencer à démarcher les vétérinaires puis ensuite les éleveurs.
- Programmer ces journées d'échanges entre **avril et juin 2021** (meilleure disponibilité des vétérinaires et éleveurs).
- Invitation de vétérinaires qui viendraient avec 2 ou 3 de leurs éleveurs
- Contenu :
 - o Volet parasitologie pour vétérinaire
 - o Volet parasitologie pour éleveurs
 - o Volet environnement : parler du lien entre faune / élevage / traitement / milieu
 - o Volet coprophage/ bouse ? : identification d'une « bonne » bouse => chercher un spécialiste disponible et qui pourrait participer et vulgariser cet aspect
 - o Volet agronomique ? : parler rotation, chargement

Question : si un éleveur est intéressé pour participer à cette journée d'information mais que son vétérinaire référent ne le souhaite pas, est-il possible de le diriger vers un vétérinaire volontaire sur la thématique ? L'éleveur vient-il seul ?

Les éleveurs peuvent participer à l'animation LPO/LOANA avec le GTV mais le GTV et ses vétérinaires adhérents ne peuvent bien évidemment pas aller démarcher des éleveurs d'un autre vétérinaire non intéressé par le projet (déontologie).

Suite du projet

Ces premières journées d'informations sont de nature à susciter des volontés pour aller plus loin et s'engager dans un projet du type ELEVE (bilan + conseils en parasitologie, idem pour l'aspect environnement).

Question : Doit-on étendre le réseau ? Les territoires à pies-grièches étant peu nombreux, peut-être inclure d'autres taxons ou problématiques afin d'étendre les actions sur d'autres secteurs de la région ?

Inviter lors des journées d'échanges d'autres acteurs qui pourraient élargir le périmètre d'action (ex : PNR des Vosges du Nord pour Alsace Bossue / Moselle Est ; Chambre d'agri 52 pour Bassigny / Ouest Vosgien).

Suivant la réussite de ces premières journées d'informations on pourra tenter d'agrandir les zones d'actions.

A voir si on peut intégrer la problématique traitement antiparasitaire dans les PAEC/MAEC : voir lien suivant transmis par Eric Brunissen :

https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/analyse_maec_n2000-1.pdf => proposition spécifique sur les traitements antiparasitaires au sein du réseau N2000 en page 14

Financement Agence de l'eau ? Rechercher financements qui pourraient permettre d'élargir le territoire d'action.

ANNEXE 2 : Courrier envoyé au CD 88 au CENL vis-à-vis de la prise en compte de la Pie-grièche grise dans la réactualisation des ENS du département des Vosges



Lorraine Association Nature (LOANA)

Le Fort,

55140 Champougny

lorraine_association_nature@yahoo.fr

06.27.04.91.13

2020

Champougny, le 25 Mai

Destinataires : Tatiana Herbé (Conseil Départemental des Vosges « Chargée de mission espaces naturels »), Pierre Ory (Préfecture des Vosges), Benoît Rochas (Sous-Préfecture de Neufchâteau), Gérald Noirclère, Laurence Chicot et Sylvie Didier (Conseil départemental des Vosges, Pôle développement du territoire)

Copie à : Charly Lequeuvre, Julien Dabry, Alain Salvi et Mathilde Delage (Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine), Marie Deligny (LPO Grand Est, Animatrice du PRA « Pie-grièche dans le Grand Est »), Pierre Bitaud (Agrivair), Rémi Baille et Nicolas Ney (CCOV), Charline Boissard et Benoît Pleis (DREAL Grand Est), Pierre-Olivier Lausecker (AERM), CSRPN (François Gueyroid).

Objet : **Prise en compte du dernier noyau de population de Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) du Grand Est dans la création d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans le département des Vosges.**

Madame, Monsieur

Lorraine Association Nature (LOANA) œuvre pour une meilleure connaissance et prise en compte de la biodiversité sur le territoire lorrain. À ce titre, nous menons de nombreuses actions de sensibilisation du public et des acteurs locaux, d'acquisition de connaissances naturalistes et de conservation des habitats et des espèces.

L'une des espèces faisant l'objet d'une attention toute particulière est la **Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*)**. En France, cette espèce est aujourd'hui rare et menacée, inscrite « **En Danger** » sur la liste

rouge UICN. La population française est estimée à moins de 2000 couples en 2016. En effet, on constate une **forte régression de son aire de répartition et une diminution drastique des effectifs de population**. La population lorraine n'échappe pas à ce constat et se trouve désormais au bord de l'extinction.

Dans le cadre de la déclinaison Régionale d'un Plan National d'Actions en faveur des Pies-grièches, LOANA mène depuis 2014, des actions de suivi des populations de Pie-grièche grise (PGG) sur le territoire lorrain. Les suivis réalisés, ainsi que les prospections complémentaires nous ont permis d'avoir des connaissances exhaustives sur les effectifs et la répartition du dernier noyau de population existant du Grand Est.

Cf. Annexe : Carte. Noyau de population de Pie-grièche grise entre 2014 et 2020.

Cf. Annexe : Carte. Localisation des couples de Pie-grièche grise 2019.

Depuis plusieurs années, les suivis annuels réalisés montrent que la population vosgienne de cette espèce est relativement stable.

Le dernier noyau de population de PGG situé dans l'Ouest vosgiens s'étend sur **60 communes** et concerne **32 territoires d'oiseaux cantonnés** en 2019.

De manière générale, les pies-grièches, notamment la PGG, sont des oiseaux **inféodés aux systèmes agricoles traditionnels de pâturage extensif**. Ils dépendent, pour leur survie et pour mener à bien leur reproduction, du maintien d'éléments fixes du paysage, tels que les prairies, les haies, les vergers ou encore les arbres isolés. Ce sont également des **oiseaux sensibles** aux dérangements et qui répondent négativement à la modification et à la dégradation de leurs habitats.

Il est donc essentiel que la conservation de cette espèce passe par le maintien des milieux naturels qu'elle fréquente. De plus, la Pie-grièche grise étant une espèce vivant en noyau, les couples se trouvant isolés sont souvent condamnés à disparaître rapidement.

A ce jour, **aucun statut de protection** n'a pu être mis en œuvre pour la conservation de ce **dernier noyau** de population du Grand Est. Le **Conseil Départemental des Vosges a donc une responsabilité forte** vis-à-vis de la conservation de cette espèce. Le classement du dernier noyau vosgien de PGG en Espaces Naturels Sensibles (ENS) permettrait de décliner un large panel d'actions de conservation, comme par exemple : la sensibilisation et l'information des professionnels, des élus et du grand public ; la plantation et/ou la restauration de vergers et de haies en phase avec la politique de soutien financier menée par le département au travers d'aides spécifiques du département (voir dispositif du CD 88 « *Plantez des haies* » et « *Aide à la plantation d'arbres fruitiers* »).

Selon nous, une politique telle que celle des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ajouterait de la complémentarité aux actions de préservation des milieux naturels déjà engagées sur ce territoire.

En effet, depuis plusieurs années, Lorraine Association Nature (LOANA), œuvre à la mise en place de mesures de conservation en faveur des PGG et de son habitat en **partenariat avec des agriculteurs volontaires** situés au sein du noyau de population de l'Ouest Vosgien. Ce partenariat se concrétise par le biais d'adhésion à une « **Charte de bonnes pratiques agricoles** » et d'un écolabel « **Chouettes Vergers pour nos Pies-grièches** ».

Cf. Annexe : Logo de l'écolabel « Chouette Vergers pour nos Pies-grièches »

Cette Charte s'appuie sur 3 axes principaux : préserver l'habitat de l'espèce (prairies, vergers, haies, arbres isolés), lutter contre les risques d'empoisonnement involontaire (traitements vermifuges, produits phytosanitaires, utilisation de rotenticides) et la gestion des prairies et du pâturage (chargement des parcelles, fertilisation). L'objectif étant de préserver voire d'améliorer l'habitat des PGG et d'assurer la pérennité de celui-ci. Cette Charte nous permettra également de fédérer un réseau d'agriculteurs et de mettre en cohérence l'ensemble des parcelles concernées par une agriculture plus respectueuse de la biodiversité sur les territoires à PGG en particulier.

Cf. Dépliant Charte de bonnes pratiques agricoles « Chouettes Vergers pour nos Pies-grièches »

L'association travaille également en **partenariat avec l'entreprise Agrivair** sur le territoire de l'impluvium de Vittel-Contrexéville géré par Nestlé Waters pour une meilleure prise en compte de la Pie-grièche grise, du Milan royal et de la Cigogne noire. Des actions de sensibilisation sur l'usage des vermifuges ont déjà été menées auprès de certains agriculteurs de la zone.

LOANA a participé et participe encore activement à la prise en compte de l'espèce dans l'élaboration de PLUI de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) pour lequel une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « environnement » est à l'étude.

Enfin, LOANA est également chargée de répondre en partenariat avec le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) à un **Appel à Manifestation d'Intérêt Trame Verte et Bleue (AMI-TVB) proposé par la Région Grand Est en faveur de la biodiversité (2021-2014)**, afin de mettre en place des actions de restauration d'habitats et des continuités écologiques pour plusieurs espèces ciblées (Cigogne noire, Milan royal, Couleuvre verte et jaune, Triton Crêté et Pie-grièche grise).

Rappelons que la PGG est considérée comme une espèce dite « parapluie ». Ainsi, la mise en œuvre et l'activation d'un possible futur ENS « Vergers » sur le noyau de population caractérisé (60 communes) profiterait à un ensemble d'espèces toutes aussi patrimoniales et utilisant ces mêmes milieux. Pour exemple, 16 couples de Milan royaux et au moins deux couples nicheurs de Cigogne noire sont connus et répertoriés sur ce territoire.

Dans l'espoir que ces arguments sauront vous convaincre de la nécessité de prendre en considération cette espèce dans la définition et réactualisation de vos ENS, nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'informations et dans l'attente de votre éventuel retour.

Sincères salutations naturalistes,

Eva Poilvé

Présidente de LOANA



LORRAINE ASSOCIATION NATURE
" Le Fort "
55140 CHAMPOUGNY
SIRET 517 474 831 00010
www.lorraine-association-nature.com

Pour information, les différents rapports d'activités sur les différentes espèces concernées sont disponibles dans la rubrique téléchargement de notre site internet : <http://www.lorraine-association-nature.com/telechargements.html>

ANNEXE 3 : Compte rendu de la réunion technique Grand Est du 09/10/2020

Réunion PNA Pies-grièches GRAND EST 2020

Compte rendu 09/10/2020

RÉUNION ORGANISÉE PAR	DREAL Grand Est - LPO Grand Est														
TYPE DE RÉUNION	Rencontre des acteurs Grand Est (Bilan 2020 et organisation 2021)														
ANIMATEUR	Charline BOISSARD / Marie DELIGNY														
PARTICIPANTS	<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOM Prénom</th> <th>STRUCTURE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BOISSARD Charline</td> <td>DREAL Grand Est</td> </tr> <tr> <td>PLEIS Benoît</td> <td>DREAL Grand Est</td> </tr> <tr> <td>DELIBNY Marie</td> <td>LPO Coordination Grand Est</td> </tr> <tr> <td>GADOT A.Sophie</td> <td>LPO Champagne-Ardenne</td> </tr> <tr> <td>BRUNISSEN Eric</td> <td>LPO Alsace</td> </tr> <tr> <td>LEBLANC Guillaume</td> <td>LOANA</td> </tr> </tbody> </table>	NOM Prénom	STRUCTURE	BOISSARD Charline	DREAL Grand Est	PLEIS Benoît	DREAL Grand Est	DELIBNY Marie	LPO Coordination Grand Est	GADOT A.Sophie	LPO Champagne-Ardenne	BRUNISSEN Eric	LPO Alsace	LEBLANC Guillaume	LOANA
NOM Prénom	STRUCTURE														
BOISSARD Charline	DREAL Grand Est														
PLEIS Benoît	DREAL Grand Est														
DELIBNY Marie	LPO Coordination Grand Est														
GADOT A.Sophie	LPO Champagne-Ardenne														
BRUNISSEN Eric	LPO Alsace														
LEBLANC Guillaume	LOANA														
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1. Retour sur les axes de travail 2020 2. Discussion des actions à mettre en œuvre en 2021 3. Organisation 														

Connaissance / suivi des populations

Suivis espèces

Nidification

Champagne-Ardenne : pas de protocole de suivi en 2020 (enquête PGG en 2017 et PGTR en 2018). La veille sur les données avec incitation des observateurs à retourner sur les sites pour confirmer la présence/reproduction des espèces n'a pu se faire au regard des restrictions liées à la Covid (restriction des déplacements).

- PGG : Trois observations non assorties de code nicheur en début de période de nidification sur les secteurs de Belval-en-Argonne, Lac de la Forêt d'Orient et sud Haute-Marne.
- PGTR : 2 territoires, 1 dans le 08 et 1 dans le nord 52, pas de données de reproduction certaine

Alsace : Suivi PGTR et PGG en Alsace Bossue.

- PGTR : 1 couple ayant produit 2 jeunes
- PGG: pas d'observation mais possible données à venir (via PNR Vosges du Nord)

Lorraine :

- PGG : suivi en Moselle Est et dans l'Ouest Vosgien (réorientation actions suites aux mesures Covid). 34 territoires au total dont 21 couples. Onze d'entre eux ont mené des jeunes à l'envol (n=15).
 - Ouest-Vosgien : reste le bastion le plus important avec plus des ¾ des territoires lorrains
 - Moselle nord : 1 territoire
 - Moselle est : 2 territoires dont 1 avec couple (non reproducteur)
- PGTR pas de suivi particulier en 2020 (fait en 2017), au moins 6 territoires dont 2 avec reproduction certaine : 2 dans le Saintois et 3 dans l'Ouest vosgien. Un indice possible en Meuse.

Hivernage

PGG : Données opportunistes. 540 mentions dans le Grand Est réparties sur 122 communes. Résultats variables, dépendants de la pression d'observation, mais c'est assez homogène d'une année sur l'autre en Alsace et sur certains noyaux de populations en Lorraine.

Gestion / restauration / protection

Développement projets AAP-TVb

Développement de projets AAP-TVb : l'idée d'un projet de restauration et d'amélioration de la TVb sur les secteurs à pies-grièches a émergé lors de la réunion technique 2018. Le montage de ces projets a débuté en 2019 et s'est poursuivi en 2020

Plusieurs territoires avaient été définis :

- Ouest Vosgien (LOANA) : territoire de la ComCom de l'Ouest Vosgien (CCOV) avec au sein du projet, l'intégration d'un volet pies-grièches comprenant d'une part la restauration de vergers, la plantation de peupliers de plein champ, de haies et d'autre part un travail en synergie avec les vétérinaires (problématique des vermifuges). Le dossier est en cours de finalisation et sera déposé à la première session 2021 de l'AAP-TVb.
- Moselle Est (LPO GE) : Début du développement d'un projet sur les communes de Wiesviller et Woefling en milieu d'année 2019. Mutualisation avec un projet AAP-TVb qui a émergé par la suite et porté par le PNR des Vosges du Nord : nombreux dégâts sur

des vergers et autres arbres lors d'une tornade début août 2019 (plus de 2000 arbres touchés). Volonté de 14 communes de s'engager dans ce projet, avec l'implication des habitants. Intégration à ce projet d'un volet PGG avec une visée d'amélioration des trames sur les territoires. Parmi les aménagements prévus dans cet AAP-TVB : plantation de près de 3500 fruitiers et 30km de haies. Le dossier déposé à la première session 2020 a été retenue par les financeurs.

- Bassigny (LPO CA) : contact avec la ComCom du Sud Haute-Marne ainsi que de la commune de Breuvannes-en-Bassigny en 2019 (la LPO a déjà travaillé sur ce territoire dans le cadre d'un Diagnostic de la Biodiversité Communal). Le travail devait se poursuivre en 2020 mais les mesures liées à la COVID ont contraint à repousser les échanges et à retarder le développement d'un projet sur ce secteur. Une réaffectation des jours alloués à cette action sur le PNA Rôle des genêts (mesures d'urgence) a été faite après accord de la DREAL.
- Champagne Humide (CPIE Pays de Soulaines) : rencontre avec un groupement d'agriculteurs, présentation du dispositif AAP-TVB en 2019. Sollicitations également des habitants. Émergence d'un projet TVB sur 4 communes pour le moment avec une vingtaine d'aménagements envisagés (haies, arbres fruitiers, mares).
- Alsace : Alsace Bossue (LPO Alsace) : rencontre avec le Président et le directeur adjoint de la Communauté de communes d'Alsace Bossue pour une présentation du dispositif AAP-TVB et de la problématique pies-grièches. Les retours ont été quelque peu mitigés. À voir dans le temps si cette thématique fait écho avec la possibilité de monter un projet.

L'AMI-TVB sur la ComCom Pays de Colombey et Sud Toulousain engagé depuis 2018 (LOANA) s'est poursuivi en 2020 avec notamment de nouvelles plantations : 130 arbustes et 4300 arbustes ont pris racine sur ce territoire.

Développement projet d'écolabel « Chouettes vergers »

Projet développé par LOANA avec pour objectif de fédérer des agriculteurs en AB sur le territoire de l'Ouest Vosgien (secteur à PGG) autour d'une charte de bonnes pratiques agricoles. Après une prise de contact, un diagnostic de l'exploitation est proposé aux agriculteurs intéressés. Suite aux mesures Covid, les rencontres normalement programmées pour le printemps 2020 se sont finalement tenues en fin d'été : 15 visites d'exploitations et trois ont d'ores et déjà adopté la charte. Les produits des fermes engagées dans la charte sont distribués dans un magasin de producteurs, dans le cadre de cette charte une petite hausse des tarifs des produits est envisagée afin de permettre le financement de projet de génie écologique.

- Anne-Sophie questionne sur la nécessité de la présence d'un territoire de PG pour qu'un agriculteur intègre la charte ? Réponse de Guillaume : présence d'un territoire sur la commune de l'agriculteur, pas nécessairement sur les parcelles de ce dernier.
- Charline demande si cette démarche bénéficie d'une action de communication ? Réponse de Guillaume : valorisation passe par l'attribution du label « Chouettes vergers pour nos pies-grièches » qui se retrouve apposé sur les produits des fermes engagées dans la charte => information et sensibilisation des consommateurs. Un panneau explicatif dans le magasin de producteurs complète l'action de communication.

Sensibilisation traitements parasitaires

Volonté d'une déclinaison régionale du projet ELeVE développé en Auvergne (accueillant la principale population de PGG en France) : implication associations / vétérinaires / éleveurs. L'objectif est de conseiller les agriculteurs volontaires pour une meilleure utilisation des traitements antiparasitaire, limitant ainsi les effets sur la faune. Une prise de contact avec le Groupement Technique des Vétérinaires (GTV) du Grand Est sera effectuée très prochainement.

Porter à connaissance

- PLUi : informer et travailler avec les collectivités territoriales pour une prise en compte des enjeux pies-grièches. Inciter au classement de certains éléments paysagers lors de l'élaboration ou la révision des documents d'aménagement = moyen de protection de l'habitat
- Synthèses de données : sollicitations du réseau associatif par les porteurs de projets (parc éolien, parc photovoltaïque, etc.) afin d'obtenir des pré-diagnostic de l'avifaune. Un avis est rendu sur les pies-grièches (présence ou non des espèces, sensibilités). Les territoires sont relativement épargnés pour le moment.
 - Charline demande à être informée lorsqu'un projet est susceptible de porter atteinte aux espèces.

Proposition de création d'un ENS « Pies-grièches » dans l'Ouest Vosgien

Le département des Vosges ayant engagé un processus d'actualisation de ses Espaces Naturels Sensibles (ENS), une proposition de création a été faite afin d'englober le noyau de l'Ouest Vosgien. LOANA a rencontré les services du département à l'été 2020 afin de discuter de cette possibilité. Il semble que la création d'un ENS aussi vaste ne semble pas de prime abord faire partie de la politique ENS dans les Vosges, toutefois l'intégration de la problématique pie-grièche dans les sites ENS actuels a fait son chemin. Les échanges doivent se poursuivre.

Affaire juridique

Cinq plaintes en cours pour destruction de haies dans des secteurs à pies-grièches (Vosges et Haute-Marne). Des courriers d'informations avaient été envoyés les précédentes années aux propriétaires. Cela a permis à l'OFB de caractériser l'intentionnalité de ces faits graves.

- Réflexion collégiale : dans quelles mesures ce type de courrier peut inciter des personnes à détruire certains éléments paysagers ou à l'inverse permettre une prise de conscience.

LOANA a déjà eu de bons retours suite à l'envoi de lettre d'information.

Coordination / Sensibilisation

Courrier d'information aux communes

Idée lancée lors de la réunion technique de 2019. Travail des partenaires au printemps 2020 sur un modèle de courrier et sur la liste des communes à aviser (pas de temps retenu 2015-2019, présence d'au moins un territoire). Proposition communiquée à la DREAL, qui doit se charger de l'envoi de ce courrier.

- Charline indique qu'une réflexion est en cours pour l'implication de l'OFB dans ces courriers. Lorsque ce point sera davantage éclairci, les envois pourront débiter (avec ou sans la participation de l'OFB)

Animation en Haute-Marne

Programmée au printemps 2020, cette manifestation, devant faire découvrir les pies-grièches au grand public, n'a pu se tenir suite aux restrictions liées à la Covid.

Rédaction d'un plan régional d'actions

Volonté de se doter d'un document cadre Grand Est malgré le report de la rédaction d'un deuxième PNA. Le premier s'il n'avait jamais été adopté avait toutefois lancé des dynamiques régionales. La rédaction est en cours avec dépôt au CSRPN en 2021 et une mise en application totale en 2022 (si document validé).

- Marie indique que le document sera envoyé prochainement aux partenaires pour échanges
- Charline rappelle qu'effectivement il n'y a pour le moment pas de rédaction d'un PNA mais qu'un bilan des actions à l'échelle nationale est actuellement en cours (assurée par Laura Taysse de la LPO Limousin). Elle indique également avoir envoyé les documents à sa disposition ainsi que les contacts des diverses structures.
- Les partenaires soulignent que pour le moment ils n'ont reçu aucune sollicitation dans le cadre de ce bilan national.

Discussions des actions 2021

- Validation du PRA
- Enquête PGG : action évoquée lors de la réunion technique 2019, aucune enquête Grand Est n'ayant été lancée pour le moment.
- Échanges entre les partenaires sur la nécessité de cette action : effectivement pas de résultats communs sur une année de d'inventaire en commun mais suivis assez récents sur l'ensemble des ex-régions.
Remarque de Guillaume : mettre l'accent sur des actions de protection comme l'écolabel puisque la dynamique est lancée.
- Question d'Anne-Sophie : la tenue d'une enquête régionale est-elle un prérequis à la validation d'un PRA ou cela peut être un de ses objectifs ? Réponse de Charline : pas nécessaire d'avoir effectué une enquête si les résultats recueillis lors des divers suivis permettent d'avoir une vision assez claire de la situation actuelle. L'enquête sera alors à réaliser lors du PRA.

Cette action ne se fera pas en 2021. À voir pour sa programmation dans le PRA.

- Déclinaison du projet ELEVE : prendre contact rapidement avec le GTV pour voir s'il y a une réelle opportunité de ce côté
- Lettre d'information aux communes et aux propriétaires : reconduite annuelle de cette action
- Renforcement et développement de l'écolabel dans l'Ouest Vosgien

Points divers

- Marie demande s'il y a possibilité de consulter les données des espèces PNA qui seraient remontées au SINP. Charline indique qu'elle va se renseigner sur cette possibilité.
- Guillaume signale qu'il sera difficile de mener de front l'Ecolabel et la déclinaison du projet ELEVE pour le chargé de mission PG de LOANA. Est-ce qu'il y a un portage Grand Est ? Anne-Sophie et Marie souligne qu'il n'y pas de volonté qu'une structure porte le tout. Pour le moment c'est une prise de contact avec des référents du GTV. Suivant les retours, on verra si une organisation du même type que l'Auvergne est nécessaire.
- Guillaume demande des précisions quant à la règle du « budget constant », est-ce que ça ne va pas être un frein au développement de projet ?
Réponse de Charline : il faut tenter de respecter la règle mais dans le tableau de financement, il est demandé de justifier les variations de budget donc si une augmentation est justifiée, elle sera étudiée.
- Marie demande si un envoi des données à l'OFB serait possible ?
Réponse de Charline : cela ne se fait pas automatiquement pour l'OFB (échanges en cours sur ce point entre autres).
Renseignement sera pris pour savoir sous quelle forme leur fournir les informations. À voir s'il y a possibilité que cet envoi puisse être assuré par la DREAL via les données remontées au SINP.

Organisation

Tableau financier :

Charline indique que les demandes de financement 2021 devront être communiquées à la DREAL au plus tard fin octobre (grand maximum début novembre) afin qu'elles puissent être étudiées avant sollicitation de l'Agence de l'eau (transmission des demandes mi-novembre).

ANNEXE 4 : Proposition de courrier type à destination des communes

DREAL Grand EST

Commune de...

Objet : Information sur la présence d'une espèce d'oiseau concernée par un Plan National d'Actions

Madame le Maire / Monsieur le Maire,

La Pie-grièche grise et la Pie grièche à tête rousse sont deux espèces d'oiseaux protégées et fortement menacées en France et dans le Grand Est. À ce titre, elles bénéficient d'une déclinaison régionalisée d'un Plan National d'Actions (PNA) définissant les orientations nécessaires à leur conservation.

Nous souhaitons porter à votre connaissance la présence de la Pie-grièche grise et de la Pie-grièche à tête rousse sur votre commune d'après les observations réalisées dans le cadre de ce PNA entre 2015 et 2019. Cette espèce est inféodée aux vastes espaces herbagers et milieux agricoles extensifs où arbres isolés, haies et vergers sont encore bien présents.

Fidèle à son territoire, la pie-grièche présente une forte sensibilité aux dérangements et perturbations de son environnement. : Si des interventions telles que les destructions de haies, l'abattage d'arbres champêtres et les retournements de prairies naturelles entraînent une disparition de l'habitat favorable à ces espèces, certaines actions, moins spectaculaires, n'en demeurent pas moins des sources de dérangement (taille d'une haie en période de nidification par exemple) qui ont des conséquences sur la reproduction de ces oiseaux.. Tout ceci conduit irrémédiablement à la disparition des derniers couples de Pies-grièches.

Afin que les années à venir ne marquent pas la disparition de cette espèce, une attention particulière devra ainsi être portée par la commune lors des éventuels aménagements touchant à ces milieux et éléments du paysage ainsi que dans le cadre de l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme.

Pour toute information concernant cette espèce, les territoires qu'elle occupe ou les actions qui pourraient favoriser son maintien, vous pouvez vous rapprocher de la structure naturaliste locale responsable de son suivi :

LPO Coordination Grand Est

17 Allée des Mésanges

54220 Malzéville


**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement**



UNION EUROPEENNE



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**
GRAND EST



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**
ALSACE



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**
CHAMPAGNE-ARDENNE